



# RAPPORT

## Sur le **PRIX** et sur la **QUALITÉ**

### Du **SERVICE PUBLIC** de l'**ASSAINISSEMENT**

### COLLECTIF

## EXERCICE 2017

#### **Diffusion :**

##### **Communes membres :**

- ✓ Argenton-l'Église,
- ✓ Bouillé-Loretz,
- ✓ Brie,
- ✓ Brion-Près-Thouet,
- ✓ Coulonges-Thouarsais,
- ✓ Glénay,
- ✓ Louzy,
- ✓ Luché-Thouarsais,
- ✓ Luzay,
- ✓ Marnes,
- ✓ Mauzé-Thouarsais / Rigné,
- ✓ Missé,
- ✓ Oiron,
- ✓ Pas-de-Jeu,
- ✓ Pierrefitte,
- ✓ Saint-Cyr-La-Lande,
- ✓ Sainte-Gemme,
- ✓ Saint-Généroux,
- ✓ Saint-Jacques-de-Thouars,
- ✓ Saint-Jean-de-Thouars,
- ✓ Saint-Jouin-de-Marnes,
- ✓ Saint-Léger-de-Montbrun,
- ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✓ Sainte-Radegonde,
- ✓ Saint-Varent,
- ✓ Sainte-Verge,
- ✓ Taizé-Maulais,
- ✓ Thouars,
- ✓ Tourtenay,
- ✓ Val-en-Vignes

##### **Administrations :**

- ✓ Préfecture des Deux Sèvres
- ✓ Sous-Préfecture de Bressuire
- ✓ Agence de l'Eau
- ✓ Conseil Départemental

##### **Communauté de Communes du Thouarsais :**

- ✓ Président : M. Bernard PAINEAU
- ✓ Vice-Président délégué à l'assainissement :  
M. Sylvain SINTIVE
- ✓ Directeur Général des Services :  
M. Guillaume ROMAIN
- ✓ Responsable Service Assainissement :  
M. Romain AZOULAY
- ✓ Responsable Service finances/comptabilité :  
Mme Marie-Laure BÉCHERIE

# SOMMAIRE

<b>1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
1.1) PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	4
1.2) MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
1.3) ORGANIGRAMME DU SERVICE.....	5
1.4) MISSION DU SERVICE.....	6
1.4.1 Collecte et transport des eaux usées.....	6
1.4.2 Traitement des eaux usées.....	6
1.5) USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	8
1.5.1 Les usagers domestiques.....	8
1.5.2 Les effluents non domestiques (professionnels).....	9
1.5.3 Consommation des usagers.....	9
La facture assainissement est calculée sur la base de la consommation d'eau potable de chaque foyer.....	9
Au cours de l'année 2017, 1 180 400 m <sup>3</sup> d'eau potable ont ainsi été facturés aux 13 396 abonnés de la Communauté de Communes du Thouarsais, soit une moyenne de 88 m <sup>3</sup> par abonné.....	9
1.6) LINEAIRE DE RESEAU.....	10
1.7) DESCRIPTIF DU SYSTÈMES ASSAINISSEMENT.....	11
1.7.1 Agglomération Thouarsais.....	11
1.7.2 Saint-Varent.....	13
1.7.3 Oiron.....	13
1.7.4 Station d'épuration d'Orbé.....	13
1.7.5 Ligaine.....	14
1.7.6 Fontenay.....	14
1.7.7 Praillon/Maranzais.....	15
1.7.8 Pas-de-Jeu.....	15
1.7.9 Brion-Près-Thouet.....	16
1.7.10 Saint-Martin-de-Mâcon.....	16
1.7.11 Saint-Martin-de-Sanzay.....	17
1.7.12 Vrères.....	17
1.7.13 Brie.....	17
1.7.14 Saint-Jouin-de-Marnes.....	18
1.7.15 Bouillé-Loretz.....	18
1.7.16 Argenton-l'Église.....	19
1.7.17 Marnes.....	19
1.7.18 Luché-Thouarsais (Les Adillons).....	19
1.7.19 Coulonges-Thouarsais.....	20
1.7.20 Val-en-Vignes.....	20
1.8) QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION.....	22
1.8.1 Station de Sainte-Verge.....	22
1.8.2 Station de Oiron.....	22
1.8.3 Station de Brion-Près-Thouet.....	23
1.8.4 Station d'Argenton-l'Église.....	23
1.8.5 Station de Val-en-Vignes - Cersay.....	23
1.8.6 Station de Bouillé-Loretz.....	23
1.8.7 Station de Brie.....	23
1.8.8 Station de Coulonges-Thouarsais.....	24
1.8.9 Station de Fontenay.....	24
1.8.10 Praillon.....	24
1.8.11 Stations d'Orbé, Ligaine, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Vrères, Les Adillons, Marnes, Saint-Jouin-de-Marnes et Massais.....	24
1.9) FLUX REÇUS SUR LES STATIONS D'EPURATION DE SAINTE-VERGE ET DE SAINT-VARENT.....	25
1.9.1 Station de Sainte-Verge.....	25
1.9.1.1 Flux hydrauliques (débits).....	25
1.9.1.2 Flux polluants.....	27

1.9.2 Station de Saint-Varent.....	35
1.9.2.1 Flux hydrauliques (débits).....	35
1.9.2.2 Flux polluants.....	37
1.10) OBJECTIFS DE REDUCTION DES FLUX POLLUANTS – STATIONS D'EPURATION DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT.....	45
1.10.1 Station de Sainte-Verge.....	45
1.10.2 Station de Saint-Varent.....	46
1.11) CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT.....	48
1.11.1 Station d'épuration de Sainte-Verge.....	48
1.11.2 Station d'épuration de Saint-Varent.....	49
<b>2 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>51</b>
2.1) DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	51
2.1.1 Dépenses d'Investissement.....	51
2.1.2 Recettes d'Investissement.....	52
2.1.3 Dépenses de fonctionnement.....	53
2.1.4 Recettes de fonctionnement.....	54
2.2) ENCOURS DE LA DETTE.....	55
2.3) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	55
2.3.1 La redevance assainissement collectif.....	55
2.3.1.1 Tarif redevance assainissement.....	55
2.3.1.2 Évolution de la facture d'assainissement.....	56
2.3.1.3 Facture assainissement type 2018.....	57
2.3.1.4 Taux d'impayés.....	57
2.3.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif.....	58
<b>3 – LES TRAVAUX ET ETUDES.....</b>	<b>59</b>
3.1) BRANCHEMENTS NEUFS SUITE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DEMANDE D'UN PARTICULIER.....	59
3.2) TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT – REPARATION STATIONS D'EPURATION ET POSTES DE REFOULEMENT.....	59
3.3) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX.....	59
3.3.1 Mauzé-Thouarsais - Rigné.....	60
3.3.2 Orbé.....	60
3.3.3 Louzy.....	60
3.3.4 Saint-Jean-de-Thouars.....	60
3.3.5 Saint-Varent.....	60
3.3.6 Sainte-Radegonde.....	61
3.3.7 Sainte-Verge.....	61
3.3.8 Thouars.....	61
3.3.9 Vrères.....	62
3.4) L'ANNEE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES.....	62
3.4.1 Nombre de permis de construire et d'aménager traités.....	62
3.4.2 Nombre de déclarations préalables traitées.....	63
3.4.3 Nombre de contrôles de conformités (raccordement).....	63
3.4.4 Nombre de désobstructions réalisées sur les réseaux.....	64
3.5) TRAVAUX ET ÉTUDES.....	64
3.5.1 Études.....	64
3.5.2 Travaux.....	64
3.6) PROJETS TRAVAUX ET ETUDES PREVUS EN 2018.....	65
3.6.1 Études.....	65
3.6.2 Travaux.....	65
<b>4 INDICATEURS DE PERFORMANCES.....</b>	<b>66</b>

# 1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1) PRESENTATION DU TERRITOIRE

En 2017, 31 communes sont adhérentes au Service Public de l'Assainissement Collectif :

- |                             |                             |                            |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| ✓ Argenton-l'Église,        | ✓ Oiron,                    | ✓ Saint-Jouin-de-Marnes,   |
| ✓ Bouillé-Loretz,           | ✓ Pas-de-Jeu,               | ✓ Saint-Léger-de-Montbrun, |
| ✓ Brie,                     | ✓ Pierrefitte,              | ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,   |
| ✓ Brion-Près-Thouet,        | ✓ Saint-Cyr-La-Lande,       | ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,  |
| ✓ Coulonges-Thouarsais,     | ✓ Sainte-Gemme,             | ✓ Sainte-Radegonde,        |
| ✓ Glénay,                   | ✓ Saint-Généroux,           | ✓ Saint-Varent,            |
| ✓ Louzy,                    | ✓ Saint-Jacques-de-Thouars, | ✓ Sainte-Verge,            |
| ✓ Luché-Thouarsais,         | ✓ Saint-Jean-de-Thouars,    | ✓ Taizé-Maulais,           |
| ✓ Luzay,                    |                             | ✓ Thouars,                 |
| ✓ Marnes,                   |                             | ✓ Tourtenay,               |
| ✓ Mauzé-Thouarsais / Rigné, |                             | ✓ Val-en-Vignes            |
| ✓ Missé,                    |                             |                            |

## 1.2) MODE DE GESTION DU SERVICE

La Communauté de Communes du Thouarsais exerce selon l'article 9.6 de ses statuts, la compétence optionnelle « Assainissement » collectif et non collectif, par le biais d'une régie à autonomie financière.

La mise en place de cette régie en mars 2017 a nécessité la création d'un Conseil d'Exploitation qui cohabite avec une commission thématique.

Le Conseil d'Exploitation suit les sujets liés au budget et aux ressources humaines et se réunit 3 fois par an, quand la commission assure le suivi des dossiers techniques à une fréquence mensuelle.

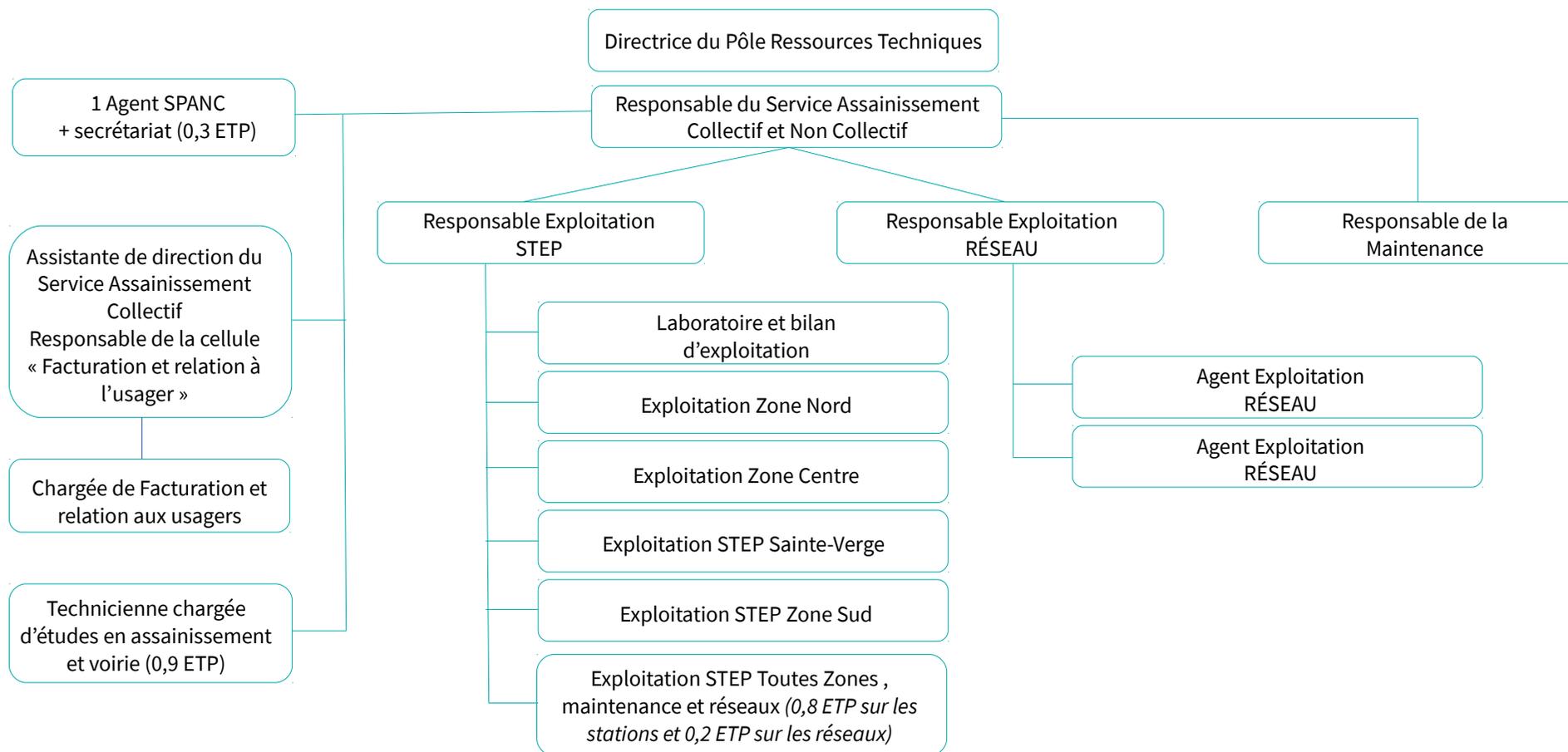
Il est soumis à l'instruction comptable M 49 :

- ✓ Son financement est assuré par les usagers, il donne lieu à des redevances qui ne peuvent être mises à la charge que des usagers.
- ✓ Son budget est autonome. Il doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. Il peut être assujéti ou non à la TVA, le choix est laissé à la collectivité. En l'occurrence, celui de la Communauté de Communes du Thouarsais est assujéti à la TVA.
- ✓ Le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service.
- ✓ Les redevances doivent trouver leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service, ce qui implique également qu'elles ne peuvent être recouvrées qu'à compter de la mise en place effective de ce service pour l'utilisateur.
- ✓ La tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service.

### 1.3) ORGANIGRAMME DU SERVICE

Afin de réaliser l'ensemble des missions décrites ci-dessous, le service compte 14,2 ETP.

#### ORGANIGRAMME DU SERVICE



## **1.4) MISSION DU SERVICE**

### **1.4.1 Collecte et transport des eaux usées**

- Réalisation des réseaux et des stations de relevage ;
- Surveillance et entretien des réseaux et stations de relevage ;
- Amélioration des réseaux (Élimination des eaux parasites) ;
- Réalisation des branchements particuliers ;
- Contrôle de la conformité des branchements particuliers ;
- Suivi des rejets issus des industries.

### **1.4.2 Traitement des eaux usées**

- Construction, pilotage, surveillance et entretien des unités de traitement ;
- Renouvellement et amélioration des équipements des unités de traitement ;
- Gestion des boues et des déchets de traitement.

Le Service d'Assainissement Collectif exploite vingt trois systèmes d'assainissement :

- ✓ Agglomération Thouarsaise (*Louzy, Mauzé, Missé, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Sainte-Radegonde-des-Pommiers, Sainte-Verge et Thouars*),
- ✓ Oiron-Leugny,
- ✓ Orbé,
- ✓ Ligaine,
- ✓ Fontenay,
- ✓ Praillon/Maranzais,
- ✓ Pas-de-Jeu,
- ✓ Brion-Près-Thouet,
- ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✓ Brie,
- ✓ Vrères,
- ✓ Argenton-l'Église,
- ✓ Bouillé-Loretz,
- ✓ Bouillé-Saint-Paul,
- ✓ Cersay,
- ✓ Coulonges-Thouarsais,
- ✓ Luché-Thouarsais,
- ✓ Marnes,
- ✓ Saint-Jouin-de-Marnes,
- ✓ Saint-Varent,
- ✓ Saint-Pierre-à-Champ,
- ✓ Massais.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS



- STEP : Station d'épuration
- Canalisation de reflux
- Canalisation gravitaire
- 7 Stations d'épuration à boues activées
- 9 Stations d'épuration à roseaux
- 3 Stations d'épuration à lagunes
- 1 Station d'épuration à lit bactérien
- 3 Stations d'épuration à biodisques

30/06/2017

Source: DGFIP cadastre 2016 - Réalisation CCT

0 2 4 km

## 1.5) USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1.5.1 Les usagers domestiques

Communes	Population Municipale INSEE - 2015	Nombre d'habitations INSEE - 2015	Nombre d'habitations assainies	Taux de raccordement (%)
Argenton-l'Église	1638	873	423	48,45%
Bouillé-Loretz	1058	578	235	40,66%
Brie	178	121	96	79,34%
Brion-Près-Thouet	763	380	354	93,16%
Coulonges-Thouarsais	439	231	129	55,84%
Glénay	567	282	0	0,00%
Louzy	1343	561	490	87,34%
Luché-Thouarsais	506	209	10	4,78%
Luzay	620	291	0	0,00%
Marnes	250	185	146	78,92%
Mauzé-Thouarsais/Rigné	2204	963	617	64,07%
Missé	832	420	345	82,14%
Oiron	907	436	311	71,33%
Pas-de-Jeu	386	211	187	88,63%
Pierrefite	342	179	0	0,00%
Saint-Cyr-la-Lande	352	170	0	0,00%
Sainte-Gemme	402	170	0	0,00%
Saint-Généroux	369	197	0	0,00%
Saint-Jacques-de-Thouars	453	228	210	92,11%
Saint-Jean-de-Thouars	1342	641	585	91,26%
Saint-Jouin-de-Marnes	575	391	297	75,96%
Saint-Léger-de-Montbrun	1272	538	329	61,15%
Saint-Martin-de-Mâcon	324	169	79	46,75%
Saint-Martin-de-Sanzay	1059	520	88	16,92%
Sainte-Radegonde	1865	967	873	90,28%
Saint-Varent	2459	1212	702	57,92%
Sainte-Verge	1414	701	617	88,02%
Taizé-Maulais	766	380	192	50,53%
Thouars	9225	5909	5782	97,85%
Tourtenay	117	98	0	0,00%
Val-en-Vignes	2031	1073	305	28,42%
<b>TOTAL</b>	<b>36058</b>	<b>19284</b>	<b>13402</b>	<b>69,50%</b>

### 1.5.2 Les effluents non domestiques (professionnels)

<b>Industries</b>	<b>Mise en place d'un prétraitement</b>	<b>Date de l'arrêté d'autorisation de rejet (durée 3 ans)</b>	<b>Date de fin de prolongation de délai de l'arrêté</b>
SOVILEG	<i>oui</i>	<i>Février 2015</i>	
CEE	<i>oui</i>	<i>Juin 2014</i>	<i>1<sup>er</sup> juillet 2018</i>
LOEUL PIRIOT abattoir	<i>oui</i>	<i>Juin 2014</i>	<i>1<sup>er</sup> juillet 2018</i>
DELPEYRAT	<i>oui</i>	<i>septembre 2015</i>	
INVER FRANCE	<i>oui</i>	<i>Septembre 2015</i>	
ROCVENT	<i>oui</i>	<i>Juin 2014</i>	<i>1<sup>er</sup> juillet 2018</i>
RIVADIS	<i>oui</i>	<i>Avril 2015</i>	
SOCOPLAN	<i>oui</i>	<i>Septembre 2015</i>	
GAEC LES ORMEAUX	<i>non</i>	<i>Novembre 2015</i>	
PRUDHOMME	<i>Non (dégrillage - oui)</i>	<i>Novembre 2015</i>	
TSVI	<i>oui</i>	<i>Juin 2014</i>	<i>1<sup>er</sup> juillet 2018</i>
MORPHEUS	<i>non</i>	<i>Novembre 2014</i>	<i>31 décembre 2018</i>

### 1.5.3 Consommation des usagers

La facture assainissement est calculée sur la base de la consommation d'eau potable de chaque foyer.

Au cours de l'année 2017, 1 180 400 m<sup>3</sup> d'eau potable ont ainsi été facturés aux 13 396 abonnés de la Communauté de Communes du Thouarsais, soit une moyenne de 88 m<sup>3</sup> par abonné.

## 1.6) LINEAIRE DE RESEAU

STATION D'ÉPURATION	COMMUNES	Linéaire total réseau EU gravitaire en ml	Réseau séparatif en ml	Réseau unitaire en ml	Réseau refoulement en ml	Nombre de postes de refoulement	Regard de visite en u	Boîte de branchement en u
ARGENTON L'EGLISE	ARGENTON L'EGLISE	8 631	2 904	5 727	62	1	115	278
BOUILLE LORETZ	BOUILLE LORETZ	4 160	4 160	0	0	0	73	174
BOUILLE ST PAUL	BOUILLE ST PAUL	1 638	258	1 380	0	0	33	23
BRIE	BRIE	2 187	2 187	0	484	1	56	115
BRION PRES THOUET	BRION PRES THOUET	8 697	8 697	0	1072	4	177	357
CERSAY	CERSAY	3 338	1 468	1 870	172	1	83	119
COULONGES THOUARSAIS	COULONGES THOUARSAIS	3 812	248	3 564	153	1	110	46
FONTENAY	MAUZÉ-THOUARSAIS	2 067	2 067	0	496	2	60	87
LIGAINÉ	TAIZÉ-MAULAIS	4 674	4 674	0	389	1	104	151
LUCHÉ-THOUARSAIS	LUCHÉ-THOUARSAIS	659	659	0	262	1	15	28
MARNES	MARNES	4 082	4 082	0	1 682	5	114	165
MASSAIS	MASSAIS	780	780	0	0	0	26	33
OIRON	OIRON	8 408	8 408	0	717	2	179	334
ORBÉ	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	5 138	5 138	0	400	1	115	181
PAS DE JEU	PAS DE JEU	4 444	4 444	0	5 064	7	84	189
PRAILLON/MARANZAIS	TAIZÉ-MAULAIS / MISSE	1 650	1 650	0	630	2	56	69
SAINT JOUIN DE MARNES	SAINT JOUIN DE MARNES	8 502	8 502	0	2 757	4	204	331
SAINT MARTIN DE MACON	SAINT MARTIN DE MACON	1 963	1 963	0	0	1	41	86
SAINT MARTIN DE SANZAY	SAINT MARTIN DE SANZAY	1 310	1 310	0	1 541	1	28	83
SAINT-PIERRE-A-CHAMP	SAINT-PIERRE-A-CHAMP	1 916	556	1 360	477	1	33	41
SAINT VARENT	SAINT VARENT	14 756	14 756	0	3 102	6	254	515
SAINTE-VERGE	LOUZY	13 584	13 584	0	5 736	9	276	526
	MAUZÉ-RIGNÉ	10 648	10 648	0	6 270	8	248	516
	MISSÉ	6 276	6 276	0	1 941	4	179	355
	SAINT JACQUES	3 536	3 536	0	0	0	97	198
	SAINT JEAN DE THOUARS	12 438	12 438	0	1 450	5	310	553
	SAINTE RADEGONDE	16 361	16 361	0	0	0	376	878
	SAINTE VERGE	14 376	14 376	0	3 830	4	290	661
	THOUARS	61 557	44 522	17 035	8 155	12	1 955	4 705
	SOUS-TOTAL	138 776	121 741	17 035	27 382	42	3 731	8 392
VRÈRES	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	3 002	3 002		402	2	69	133
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>234 590</b>	<b>203 654</b>	<b>30 936</b>	<b>47 244</b>	<b>86</b>	<b>5 760</b>	<b>11 930</b>

## 1.7) DESCRIPTIF DU SYSTÈMES ASSAINISSEMENT

### 1.7.1 Agglomération Thouarsais

**L'Agglomération Thouarsaise** (Louzy, Mauzé-Thouarsais, Missé, Sainte-Verge, ...) est desservie par des réseaux de type séparatif ou unitaire. Le linéaire total est estimé à environ 156 kilomètres. L'ensemble des effluents (composés à la fois d'eaux usées domestiques, d'eaux usées industrielles et pour partie d'eaux pluviales) transitant par ces réseaux, converge vers la station d'épuration de Sainte-Verge.

4 types d'ouvrages spécifiques sont intégrés aux réseaux :

- 42 postes de refoulement,
- 2 bassins d'orages (Crevant, Garambeau),
- 1 bassin tampon en tête de la station d'épuration de Sainte Verge,
- des déversoirs d'orage dont le principal se situe au bassin d'orage de Crevant.

La station d'épuration est de type boues activées à aération prolongée et sa capacité nominale est de 35 000 équivalents-habitants (EH).

Les boues issues du processus d'épuration sont valorisées en agriculture sous forme d'épandage deux fois par an. Avant épandage, elles sont stockées sur une plate-forme sur la commune de Mauzé-Thouarsais.

Autorisation de rejet : Arrêté Préfectoral du 13 février 2001 autorisant la réalisation et l'exploitation du système d'assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais.

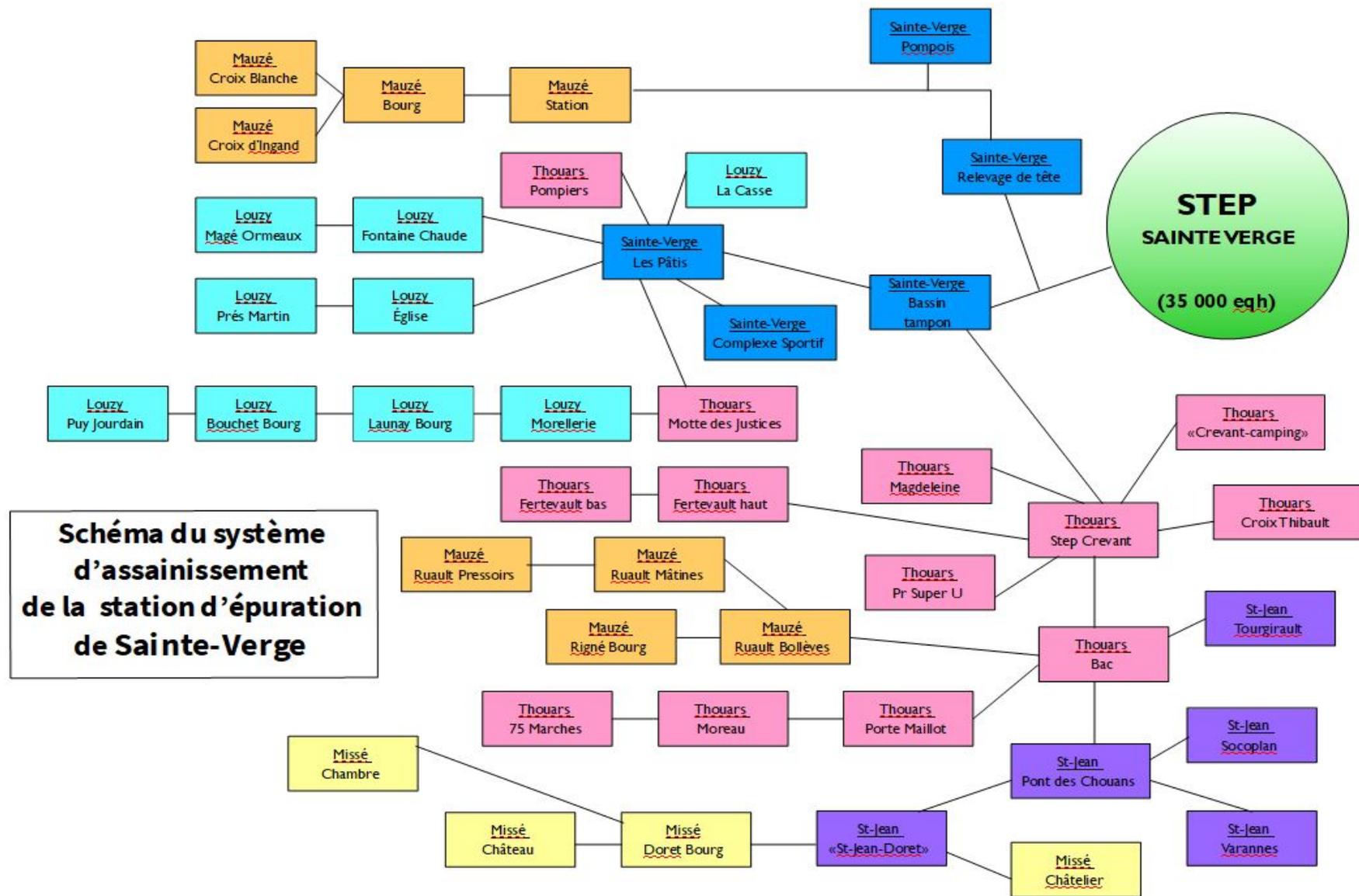
Milieu de rejet : la rivière « Le Thouet ».

Les valeurs limites de rejet en rendement et concentration pour la DCO, DBO5 et MES, ainsi les valeurs limites de rejet en rendement ou concentration pour le Pt et NGL sont les suivantes :

Paramètres	Valeur limite en concentration (mg/l)	Valeur limite en rendement (%)
DBO5	25	95
DCO	90	92
MES	30	95
NGL	15	90
PT	1	90

Par ailleurs, les rejets ne doivent pas contenir de substances de nature à favoriser la manifestation d'odeurs. Leur pH doit être compris entre 6 et 8,5 et leur température inférieure à 25°C.

*Les analyses sont opérées selon des méthodes normalisées, sur échantillon moyen sur 24 heures, homogénéisé, non filtré ni décanté.*

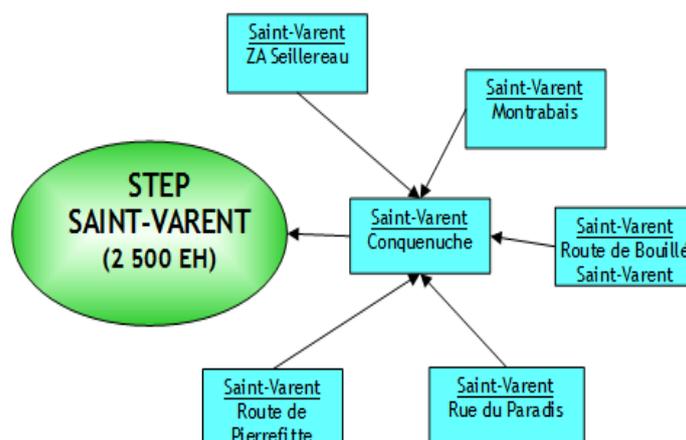


### 1.7.2 Saint-Varent

**Saint-Varent** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 14 500 ml.

Le système d'assainissement comprend six postes de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers une station d'épuration de type boues activées, dimensionnée pour une capacité de 2 500 EH. Celle-ci est située Route de Boucoeur à Saint-Varent.



Les eaux traitées sont rejetées dans le Thouaret hors période d'étiage.

En période d'étiage les eaux traitées sont réutilisées en irrigation après avoir subi un traitement de désinfection par passage dans un lagunage de finition à faible profondeur.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 11 janvier 2008.

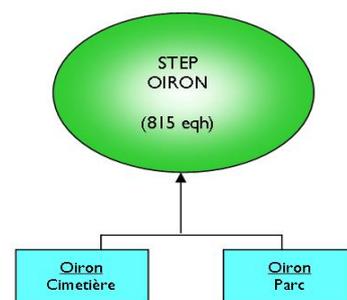
Date de mise en service : 01 juin 2010.

### 1.7.3 Oiron

Les bourgs de **Oiron et Leugny** sont desservis par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 8 400 mètres.

Le système d'assainissement comprend deux postes de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont des eaux usées domestiques. Ils convergent vers la station d'épuration de Oiron, de type boues activées, dimensionnée pour une capacité de 820 EH.



Les eaux traitées sont rejetées dans le cours d'eau dit de « La Vallée des Clous », lequel traverse la plaine.

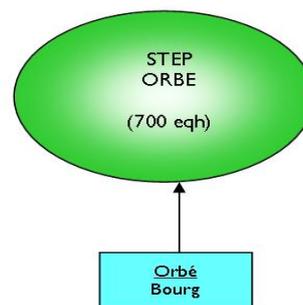
Les boues issues du processus d'épuration sont valorisées en agriculture.

### 1.7.4 Station d'épuration d'Orbé

Le bourg d'**Orbé** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 5 000 mètres.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont principalement des eaux usées domestiques.



Ils convergent vers une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, dimensionnée pour une capacité de 700 EH et construite uniquement pour le bourg.

Elle est située au nord du bourg en direction de Puyraveau.

Les eaux traitées sont infiltrées dans le sol en place par l'intermédiaire de 8 tranchées d'épandage.

Le point de rejet est la Dive nord.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 13 décembre 2003.

Date de mise en service : 20 janvier 2005.

Date de l'arrêté de prescriptions complémentaires : 12 décembre 2003.

### 1.7.5 Ligaine

Le bourg de **Taizé-Maulais/Ligaine** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 4 700 mètres.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, dimensionnée pour une capacité de 400 EH et construite uniquement pour le bourg de Taizé-Maulais et Ligaine.

Elle est située le long du chemin de Ligaine à Maranzais.

Les eaux traitées sont rejetées au Thouet.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 14 septembre 2004

Date de mise en service : 15 février 2006

### 1.7.6 Fontenay

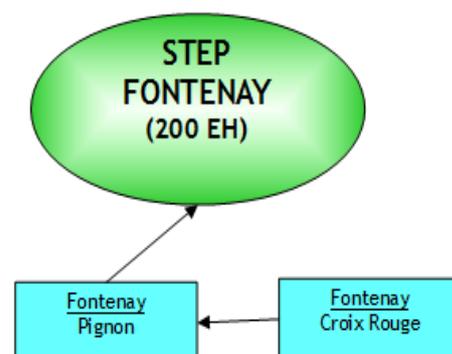
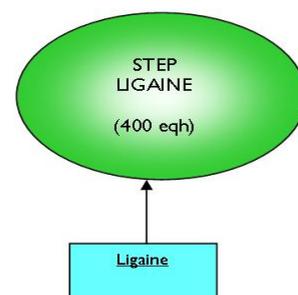
Le bourg de **Fontenay** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 2 100 ml.

Le système d'assainissement comprend deux postes de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers une station d'épuration de type disques biologiques culture fixée « ECODISK », dimensionnée pour une capacité de 200 EH.

Elle est située en aval du village sur le chemin de la Loge.

Les eaux traitées sont rejetées au ruisseau de Coulonges via un fossé.



Date de mise en service : 1<sup>er</sup> avril 2010.  
Non soumise à déclaration.

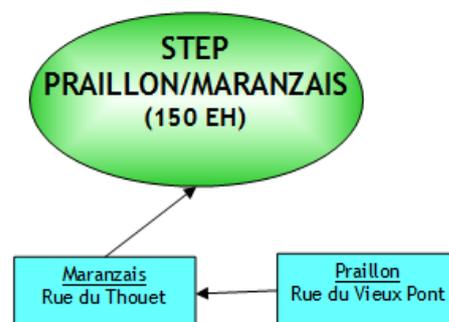
### 1.7.7 Prailon/Maranzais

**Prailon/Maranzais** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 1 700 ml.

Le système d'assainissement comprend deux postes de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques.

Ils convergent vers une station d'épuration de type disques biologiques culture fixée « ECODISK ».



La station d'épuration a été réalisée pour une capacité de 150 EH pouvant évoluer jusqu'à 270 EH dans une deuxième phase.

Elle est située le long de la route départementale, après le pont en direction de Missé au lieu-dit « La Plaine de Prailon ».

Les eaux traitées sont rejetées dans Le Thouet.

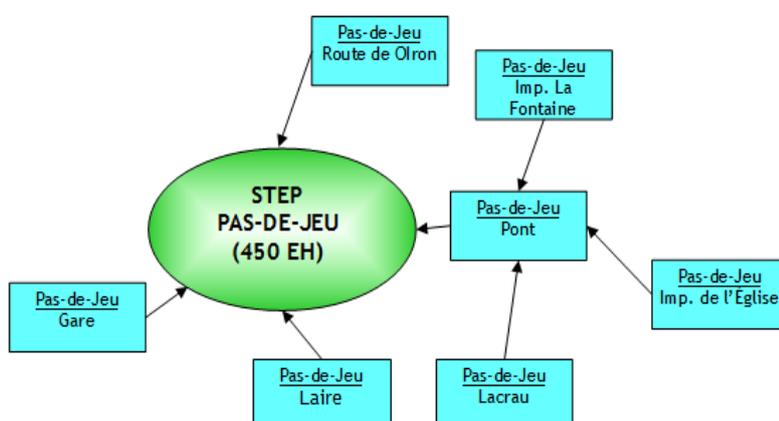
Date de mise en service : 2 novembre 2011.  
Non soumise à déclaration sur la première phase.

### 1.7.8 Pas-de-Jeu

**Pas-de-Jeu** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 9 400 ml.

Le système d'assainissement comprend sept postes de refoulement.

La station d'épuration de Pas de Jeu est de type «filtres plantés de roseaux», dimensionnée pour une capacité de 450 EH.



Les effluents refoulés depuis le bourg de PAS de JEU et LAIRE sont stockés dans une bache permettant d'alimenter les filtres. Ils sont exclusivement des eaux usées domestiques.

Les eaux traitées sont rejetées dans la dive nord.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 09 janvier 2006

Date de mise en service à cette capacité : 2005

### 1.7.9 Brion-Près-Thouet

**Brion-Près-Thouet** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 12 000 ml.

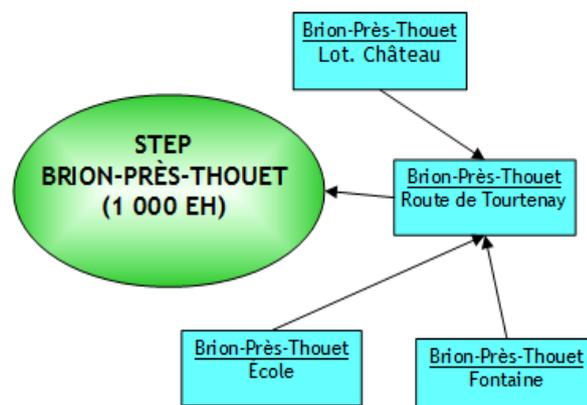
Le système d'assainissement comprend quatre postes de refoulement.

La station d'épuration de Brion-Près-Thouet est de type boues activées, dimensionnée pour une capacité de 1 000 EH.

Les effluents, exclusivement des eaux usées domestiques, subissent un dégrillage, dessablage, dégraissage par compacteur à vis (Tridex), puis passage dans un bassin de boues activées par aération prolongée, dégazage, clarification, lagunage et rejet vers le milieu récepteur.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Losse.

Date de mise en service : 01 août 1998



### 1.7.10 Saint-Martin-de-Mâcon

**Saint-Martin-de-Mâcon** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 2 300 ml.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

La station d'épuration de Saint Martin de Mâcon est de type « filtres plantés de roseaux ». Elle est dimensionnée pour une pollution équivalente à 180 équivalents habitants.

Les effluents issus de Saint-Martin-de-Mâcon sont exclusivement des eaux usées domestiques.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Dive Nord.

Date de mise en service à cette capacité : 15 juillet 2010.



### 1.7.11 Saint-Martin-de-Sanzay

**Saint-Martin-de-Sanzay** est desservi par un réseau de type unitaire et séparatif. Le linéaire total est d'environ 1 400 ml.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

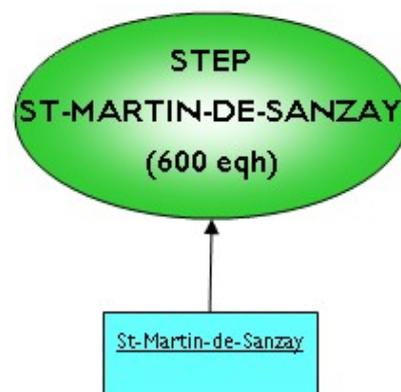
Les effluents issus de Saint-Martin-de-Sanzay sont exclusivement des eaux usées domestiques.

La station d'épuration de Saint-Martin-de-Sanzay est de type lagunage, dimensionnée pour une capacité de 600 EH.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Losse.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 22 février 2007

Date de mise en service : 02 novembre 2007



### 1.7.12 Vrères

**Vrères** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 3 200 ml.

Le système d'assainissement comprend deux postes de refoulement.

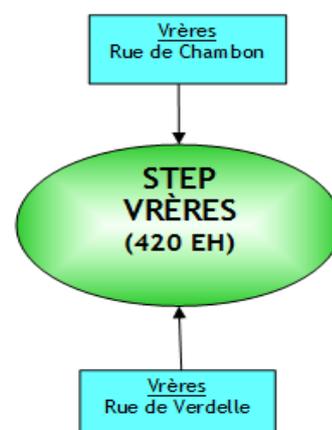
L'ensemble des effluents collectés, exclusivement des eaux usées domestiques, converge vers une station d'épuration située de type « filtres plantés de roseaux », dimensionnée pour une capacité de 420 EH.

Elle est située à Vrères.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Dive Nord.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 31 janvier 2012.

Date de mise en service : 15 avril 2013.



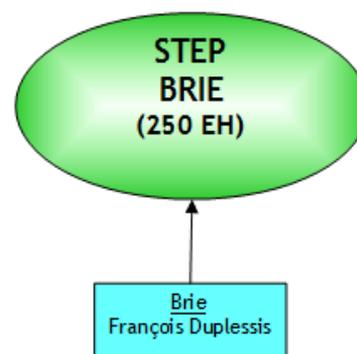
### 1.7.13 Brie

**Brie** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 2 700 ml.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont quasi exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers une station d'épuration de type « Biodisques », dimensionnée pour une capacité de 250 EH.

Elle est située à Rue Montespan à Brie.



Les eaux traitées sont rejetées dans la Dive Nord.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 27 septembre 2010.

Date de mise en service : 15 octobre 2013

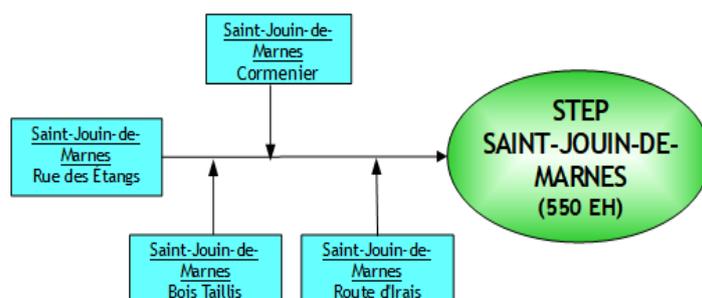
#### 1.7.14 Saint-Jouin-de-Marnes

**Saint-Jouin-de-Marnes** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 11 300 ml.

Le système d'assainissement comprend quatre postes de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers une station d'épuration de type «filtres plantés de roseaux », dimensionnée pour une capacité de 550 EH.

Elle est située à La Banquette à Saint-Jouin-de-Marnes.



Les eaux traitées sont rejetées dans la Dive Nord.

Date du récépissé de déclaration préfectorale :

Date de mise en service : 15 décembre 2008.

#### 1.7.15 Bouillé-Loretz

**Bouillé Loretz** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est estimé à 4 200 ml.

Le système d'assainissement ne comprend pas de poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers une station d'épuration de type « Lit bactérien », dimensionnée pour une capacité de 1167 EH qui est située à Près de la Rue du Moulin Merlot à Bouillé-Loretz.

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Argenton.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : NC

Date de mise en service : 1984.

### 1.7.16 Argenton-l'Église

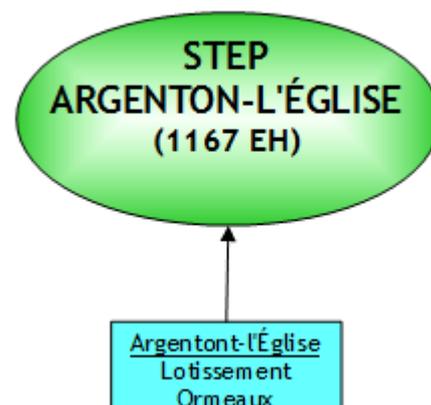
**Argenton-l'Église** est desservi par un réseau de type séparatif et unitaire. Le linéaire total est d'environ 8 755 ml.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers la station d'épuration de type « Boues activées », dimensionnée pour une capacité de 1167 EH qui est située à Boulevard Georges Brassens à Argenton-l'Église.

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Argenton.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : NC  
Date de mise en service : 1976.



### 1.7.17 Marnes

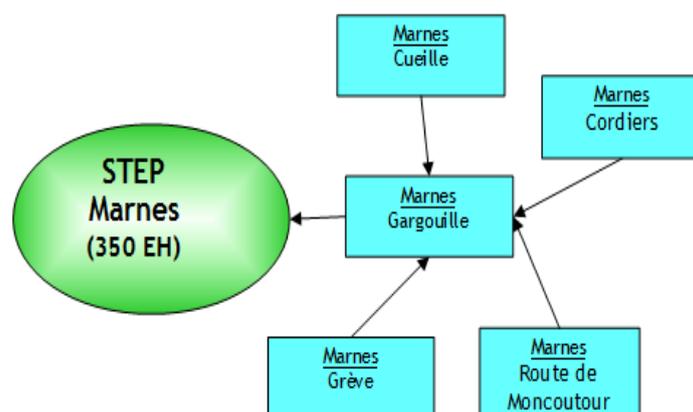
**Marnes** est desservi par un réseau de type séparatif. Le linéaire total est d'environ 5 800 ml.

Le système d'assainissement comprend cinq postes de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers la station d'épuration de type «filtres plantés de roseaux », dimensionnée pour une capacité de 350 EH.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Dive du Nord.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 13 décembre 2005  
Date de mise en service : 15 décembre 2008.

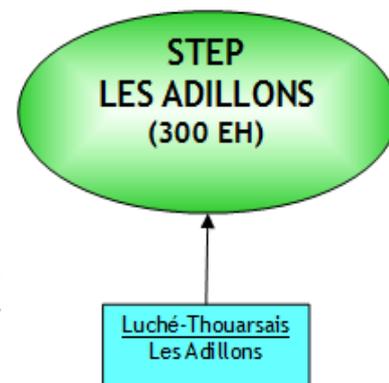


### 1.7.18 Luché-Thouarsais (Les Adillons)

**Luché-Thouarsais** (les Adillons) est desservi par un réseau de type séparatif.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers la station d'épuration de type «filtres plantés de roseaux », dimensionnée pour une capacité de 300 EH qui est située à la Bourelière.



Les eaux traitées sont rejetées dans un fossé en limite sud des Adillons.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 11 mai 2011

Date de mise en service : 15 septembre 2010.

### 1.7.19 Coulonges-Thouarsais

**Coulonges-Thouarsais** est desservi par un réseau de type unitaire. Le linéaire total est d'environ 3 900 ml.

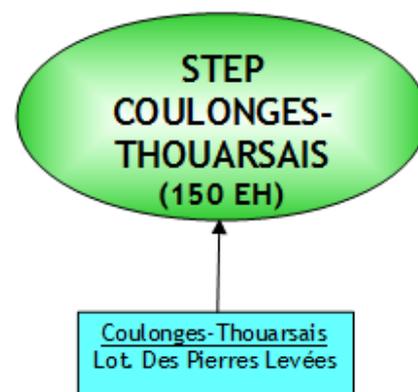
Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers la station d'épuration de type « Boues activées », dimensionnée pour une capacité de 150 EH qui est située à Route de Sainte-Gemme à Coulonges-Thouarsais.

Les eaux traitées sont rejetées dans le Thouaret.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : NC

Date de mise en service : 1974.



### 1.7.20 Val-en-Vignes

#### **Saint-Pierre-à-Champ**

**Saint-Pierre-à-Champ** est desservi par un réseau de type séparatif et unitaire. Le linéaire total est d'environ 1 900 ml.

Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers la station d'épuration de type « Lagunage naturel », dimensionnée pour une capacité de 200 EH.

Les eaux traitées sont rejetées dans le Layon.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : NC

Date de mise en service : 1986.



### **Cersay**

**Cersay** est desservi par un réseau de type unitaire et séparatif. Le linéaire total est d'environ 3 400 ml.

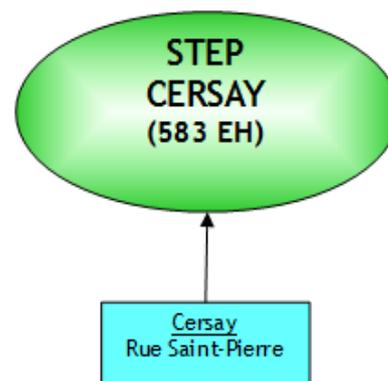
Le système d'assainissement comprend un poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers la station d'épuration de type « Boues activées », dimensionnée pour une capacité de 583 EH.

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Argenton.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : NC

Date de mise en service : 1975.



### **Bouillé-Saint-Paul**

**Bouillé Saint-Paul** est desservi par un réseau de type séparatif et unitaire. Le linéaire total est d'environ 1 500 ml.

Le système d'assainissement ne comprend pas de poste de refoulement.

L'ensemble des effluents collectés sont exclusivement des eaux usées domestiques. Ils convergent vers une station d'épuration de type « Lagunage naturel », dimensionnée pour une capacité de 150 EH.

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Argenton.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : NC

Date de mise en service : 2011.

### **Station d'épuration de Massais**

La station d'épuration de Massais est de type « filtres plantés de roseaux ». Elle est dimensionnée pour une pollution équivalente à 180 habitants.

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Argenton.

Date du récépissé de déclaration préfectorale : 23 mars 2016

Date de mise en service : 2016.

Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le ruisseau de l'Étang de la Brunetière.

## 1.8) QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

### 1.8.1 Station de Sainte-Verge

Les boues de la station d'épuration sont valorisées en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage (arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2012).

Elles font l'objet d'une préparation préalable avant évacuation vers la filière agricole, à savoir :

- déshydratation par flottation puis centrifugation,
- stabilisation par chaulage.

Une plate-forme de stockage, située à Mauzé-Thouarsais, d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup> permet d'entreposer les boues avant épandage sur les terres agricoles.

Un suivi agronomique des boues et des sols amendés est assuré par le bureau d'études SEDE Environnement d'Ancenis.

Le tableau suivant détaille la production annuelle de boues en tonnes de Matière Sèche (MS) depuis 2014 :

Années	2014	2015	2016	2017
<b>Boues solides chaulées en tonne</b>	1 488	1 624	1 178	1 749
<b>MS en tonne (chaux comprise)</b>	413	476	327	547
<b>Surface épandages en ha</b>	163	188	133	172

*Production annuelle de boues (T de MS)*

Le périmètre d'épandage couvre une superficie de 990,7 hectares épandables répartis chez huit agriculteurs. Le parcellaire s'étend sur 10 communes.

### 1.8.2 Station de Oiron

Les boues de la station d'épuration sont valorisées en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage. Un suivi agronomique des boues et des sols amendés est assuré par le bureau d'études SEDE Environnement d'Ancenis.

Années	2014	2015	2016	2017
<b>Tonnes de MS</b>	7,000	6,6	9	9
<b>M<sup>3</sup> épandus</b>	450	450	450	325
<b>Surface épandages en ha</b>	10	8,1	7,5	10,3

Le périmètre d'épandage couvre une superficie de 118,1 hectares épandables répartis chez quatre agriculteurs. Le parcellaire s'étend sur trois communes.

**1.8.3 Station de Brion-Près-Thouet**

Années	2014	2015	2016	2017
<b>Tonnes de MS</b>	7,500	14	4	6
<b>M<sup>3</sup> épandus</b>	294	400	225	325
<b>Surface épandages en ha</b>	5,40	7,5	10	7

Le périmètre d'épandage couvre une superficie de 118 hectares épandables répartis chez deux agriculteurs. Le parcellaire s'étend sur deux communes.

**1.8.4 Station d'Argenton-l'Église**

Années	2015	2016	2017
<b>Tonnes de MS</b>	4,7	2,6	6
<b>M<sup>3</sup> épandus</b>	120	120	168
<b>Surface épandages en ha</b>	1,6	2,75	4,1

Le périmètre d'épandage couvre une superficie de 6,7 hectares épandables répartis sur une exploitation agricole. Le parcellaire s'étend sur une commune.

**1.8.5 Station de Val-en-Vignes - Cersay**

Années	2015	2016	2017
<b>Tonnes de MS</b>	1,2	1,6	2,6
<b>M<sup>3</sup> épandus</b>	60	60	60
<b>Surface épandages en ha</b>	2	4	1,5

Le périmètre d'épandage couvre une superficie de 12,6 hectares épandables répartis sur une exploitation agricole. Le parcellaire s'étend sur une commune.

**1.8.6 Station de Bouillé-Loretz**

Année	2015	2016	2017
<b>Tonnes de MS</b>	4,5	7,9	8,8
<b>M<sup>3</sup> épandus</b>	108	144	156
<b>Surface épandages en ha</b>	2	2	4

Le périmètre d'épandage couvre une superficie de 16,46 hectares épandables répartis sur une exploitation agricole. Le parcellaire s'étend sur une commune.

**1.8.7 Station de Brie**

Extraction de 50 m<sup>3</sup> dans les silos 2 et 3 à 3,6 %, soit 1 800 kg de matières sèches.

Les boues produites par la station sont stockées au sein du décanteur digesteur puis sont transférées à la station d'épuration de Sainte-Verge et intégrées à la filière de traitement.

### 1.8.8 Station de Coulonges-Thouarsais

#### **Destination des boues via valorisation agricole :**

<b>Boues transférées dans le silo</b>			
	Boues en m <sup>3</sup>	Boues en kg	Siccité %
Janvier		196,42	
Février			
Mars			0,80
Avril	5,20	192,05	2,70
Mai	11,00	251,52	2,00
Juin	3,30	248,79	3,70
Juillet	7,70	231,06	3,00
Août	4,00	251,52	2,40
Septembre	5,00	247,70	2,40
Octobre	5,30	231,10	3,00
Novembre		224,50	1,30
Décembre	3,30	239,25	2,70
<b>Moyenne</b>	<b>5,6</b>	<b>2 314</b>	<b>2,4</b>
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>231,4</b>	

### 1.8.9 Station de Fontenay

Les boues produites par la station sont stockées au sein du décanteur digesteur puis sont transférées à la station d'épuration de Sainte-Verge et intégrées à la filière de traitement.

En 2017, aucune extraction de boue n'a été réalisée.

### 1.8.10 Prailon

Pompage de 40 m<sup>3</sup> de boues, à 2,85 %, dans les 3 silos, soit 1 140 kg de matières sèches. Les boues produites par la station sont stockées au sein du décanteur digesteur puis sont transférées à la station d'épuration de Sainte-Verge et intégrées à la filière de traitement.

Les boues produites par la station sont stockées au sein du décanteur digesteur puis sont transférées à la station d'épuration de Sainte-Verge et intégrées à la filière de traitement.

### 1.8.11 Stations d'Orbé, Ligaine, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Vrères, Les Adillons, Marnes, Saint-Jouin-de-Marnes et Massais

Les boues issues des processus d'épuration seront soit valorisées en compostage soit en épandage sachant que le curage et l'évacuation des boues n'a lieu en moyenne que tous les 10 ans.

## **1.9) FLUX REÇUS SUR LES STATIONS D'EPURATION DE SAINTE-VERGE ET DE SAINT-VARENT**

### **1.9.1 Station de Sainte-Verge**

#### *1.9.1.1 Flux hydrauliques (débits)*

Ci-après, la comparaison entre les volumes d'effluents traités par la station de 2014 à 2017.

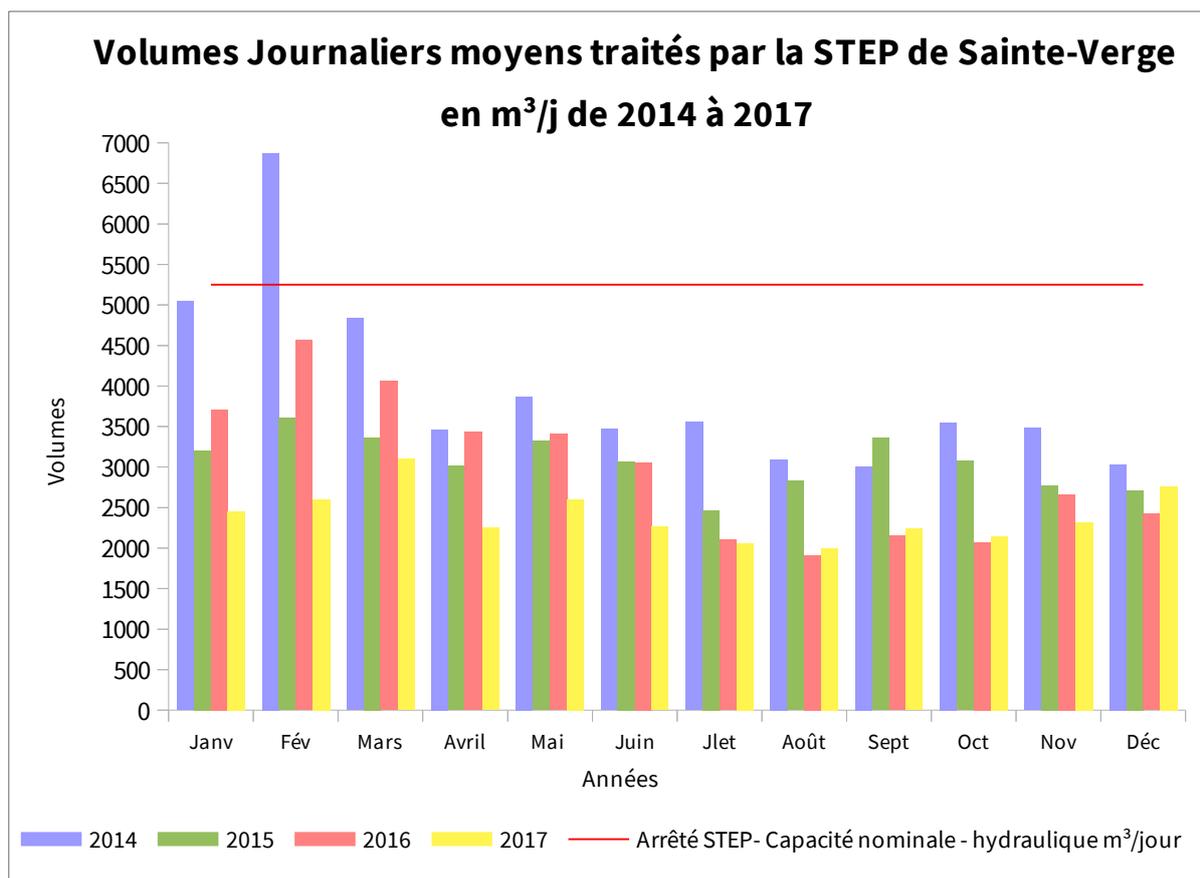
Les volumes traités varient :

- essentiellement avec la pluviométrie en raison du caractère partiellement unitaire du réseau,
- selon la nature des épisodes pluvieux,
- en fonction de la saison (nappe haute, nappe basse) et de l'étanchéité des réseaux,
- en fonction de l'activité des industriels raccordés.

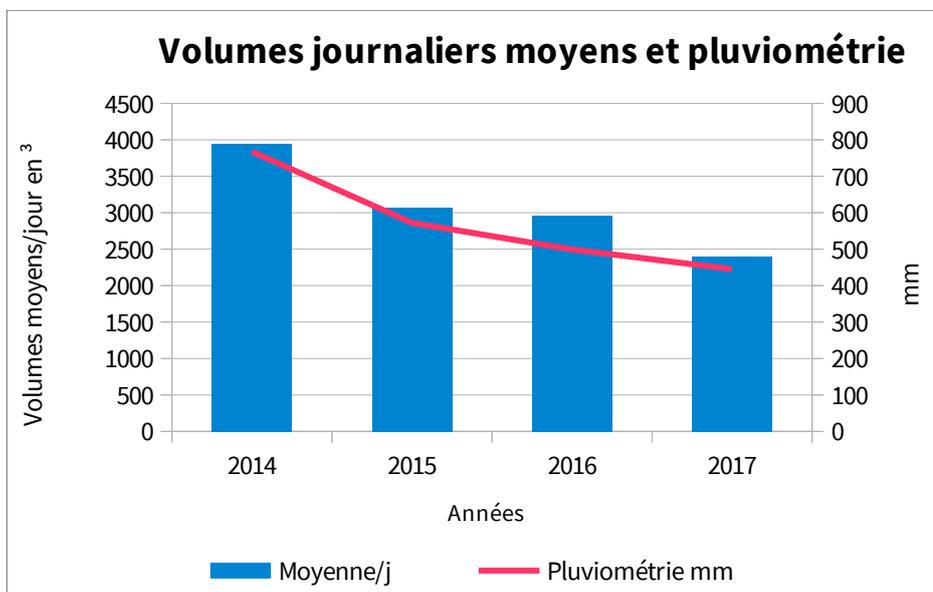
On note une diminution importante du volume entrant à la station d'épuration en 2017, par rapport aux années précédentes (2400 m<sup>3</sup>/j au lieu de 3000 m<sup>3</sup>/j en 2016). Ce déficit hydrique observé en 2017 (65 % de pluviométrie en moins qu'au cours de l'année 2014) a minimisé l'apport d'eaux claires parasites à la station d'épuration.

Volumes journaliers (en moyenne mensuelle) traités par la station de Sainte-Verge

	m <sup>3</sup> /j(moyenne)			
	2014	2015	2016	2017
<b>Jan</b>	5048	3202	3711	2456
<b>Fev</b>	6873	3604	4563	2602
<b>Mars</b>	4832	3364	4062	3101
<b>Avr</b>	3464	3013	3432	2251
<b>Mai</b>	3867	3319	3406	2602
<b>Juin</b>	3472	3068	3058	2262
<b>Jlet</b>	3554	2465	2103	2063
<b>Août</b>	3097	2829	1912	1996
<b>Sept</b>	3008	3355	2151	2240
<b>Oct</b>	3546	3077	2068	2146
<b>Nov</b>	3483	2773	2662	2318
<b>Déc</b>	3033	2714	2424	2759
<b>Moy</b>	<b>3940</b>	<b>3065</b>	<b>2963</b>	<b>2400</b>



	2014	2015	2016	2017
<b>Moyenne/j</b>	3940	3065	2963	2400
<b>Pluviométrie mm</b>	768	572,4	499	445



### 1.9.1.2 Flux polluants

Le tableau suivant synthétise les apports industriels et domestiques arrivant à la station de Sainte-Verge en 2017 :

2017	POLLUTION INDUSTRIELLE (%)					POLLUTION DOMESTIQUE (%)				
	MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NK	P <sub>T</sub>	MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NK	P <sub>T</sub>
<b>Moyenne</b>	6,83	25,80	35,72	24,64	17,14	93,17	74,20	64,28	75,36	82,86
<b>Mini</b>	0,09	0,12	0,05	0,04	0,00	99,91	99,88	99,95	99,96	100,00
<b>Maxi</b>	1,09	6,75	8,79	13,03	3,81	98,91	93,25	91,21	86,97	96,19

Les graphiques ci-après présentent l'évolution des charges journalières polluantes en entrée de station de 2014 à 2017.

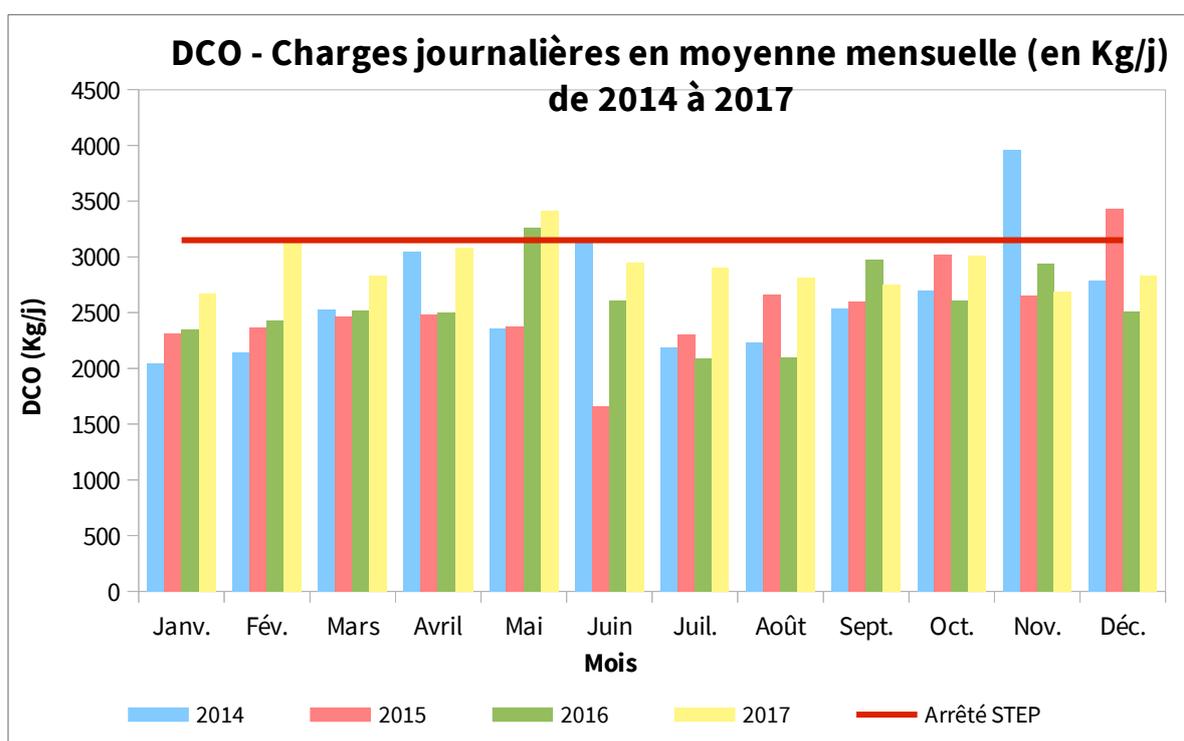
DCO (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

Le degré de pollution d'une eau est, en autres, caractérisé par sa consommation en oxygène.

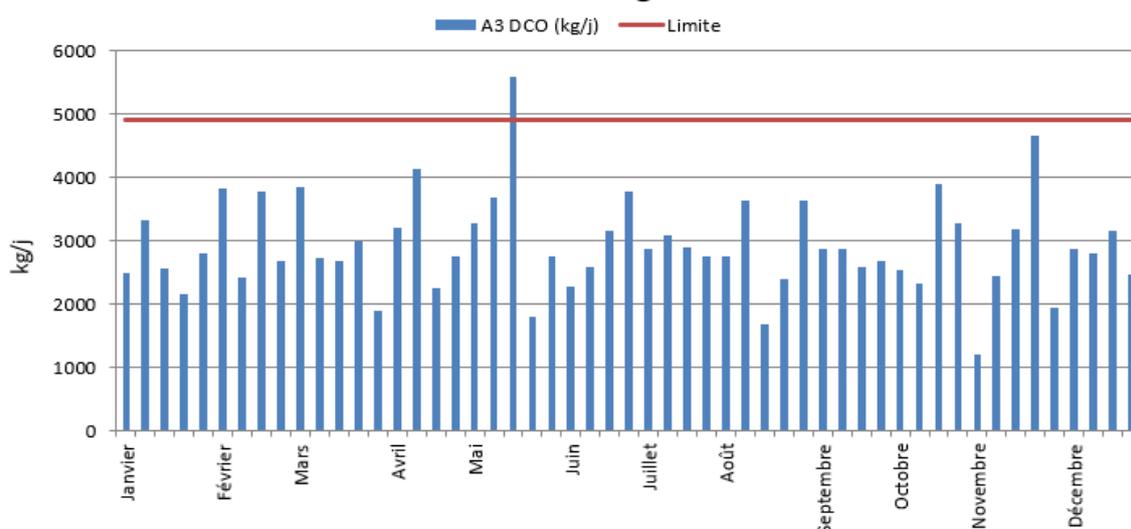
**La Demande Chimique en Oxygène (DCO)** représente l'oxygène nécessaire à l'oxydation, en autres, des matières organiques et des sels minéraux.

	DCO Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	2043	2317	2347	2667
Fev	2141	2366	2431	3172
Mars	2524	2466	2518	2830
Avr	3050	2486	2502	3081
Mai	2355	2372	3257	3415
Juin	3151	1662	2609	2946
Jlet	2185	2305	2090	2904
Août	2231	2661	2100	2817
Sept	2539	2596	2974	2750
Oct	2700	3023	2608	3009
Nov	3958	2655	2942	2685
Déc	2790	3430	2508	2829
Moyenne annuelle	2639	2528	2574	2925

Flux nominal journalier 3 150 kg/j



## Évolution de la charge entrante en DCO STEP de Ste Verge 2017



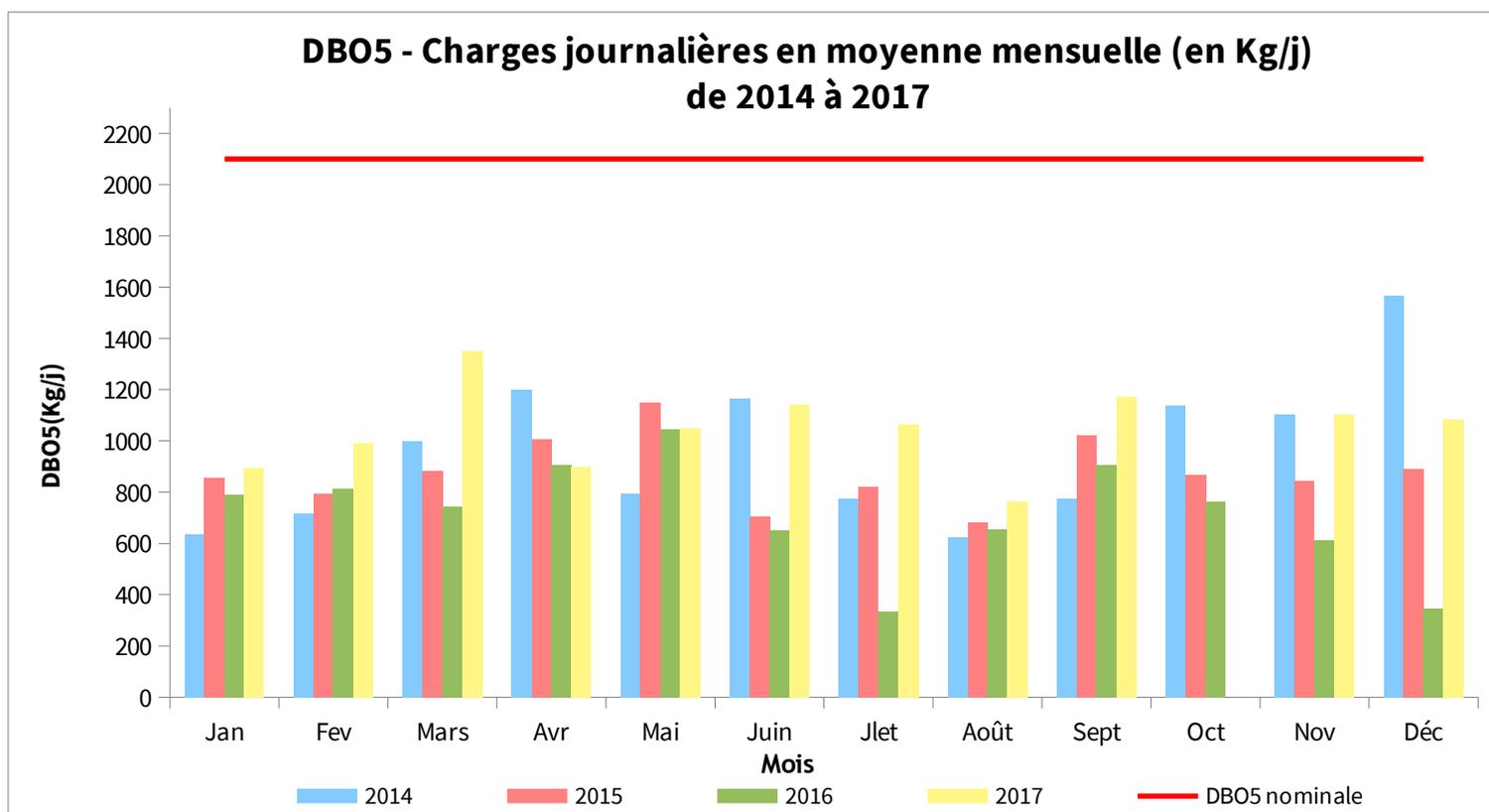
### DBO5 (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

La **Demande Biologique en Oxygène (DBO5)** représente la quantité d'oxygène nécessaire sur 5 jours pour oxyder les matières organiques par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries).

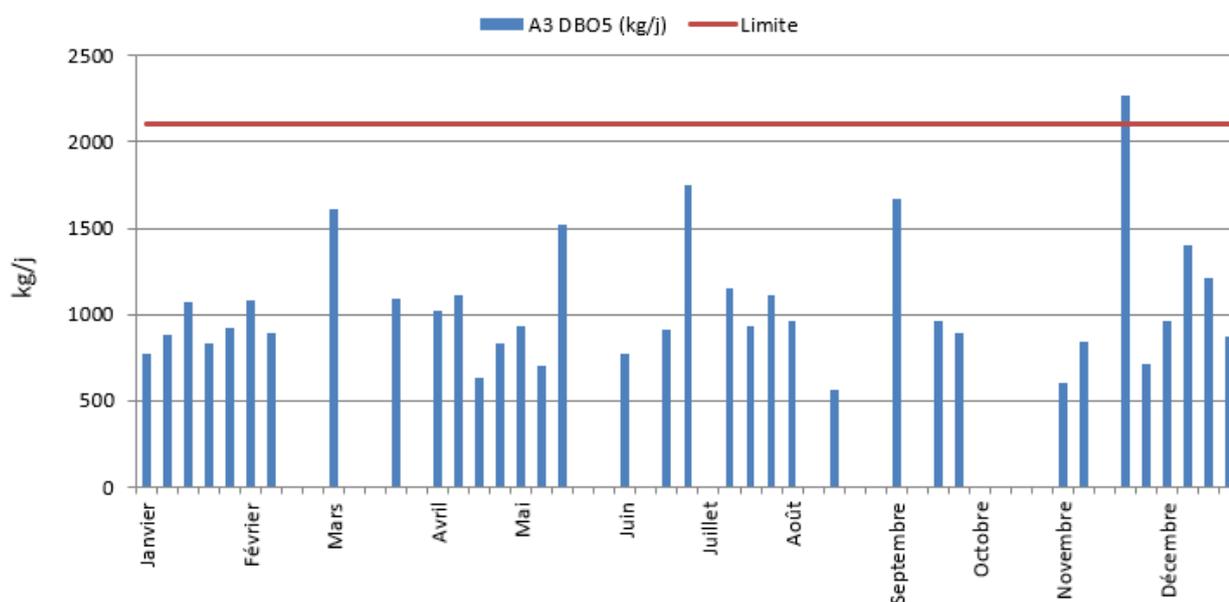
Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.

	DBO5 Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	637	854	790	895
Fev	716	795	813	989
Mars	999	883	745	1349
Avr	1200	1006	908	898
Mai	793	1151	1044	1050
Juin	1163	707	651	1143
Jlet	775	822	334	1065
Août	624	681	653	762
Sept	775	1020	905	1173
Oct	1139	866	762	-
Nov	1101	846	612	1104
Déc	1567	892	347	1082
Moyenne annuelle	957	877	714	959

*Flux nominal journalier 2 100 kg/j*



### Évolution de la charge entrante en DBO5 STEP de Ste Verge 2017

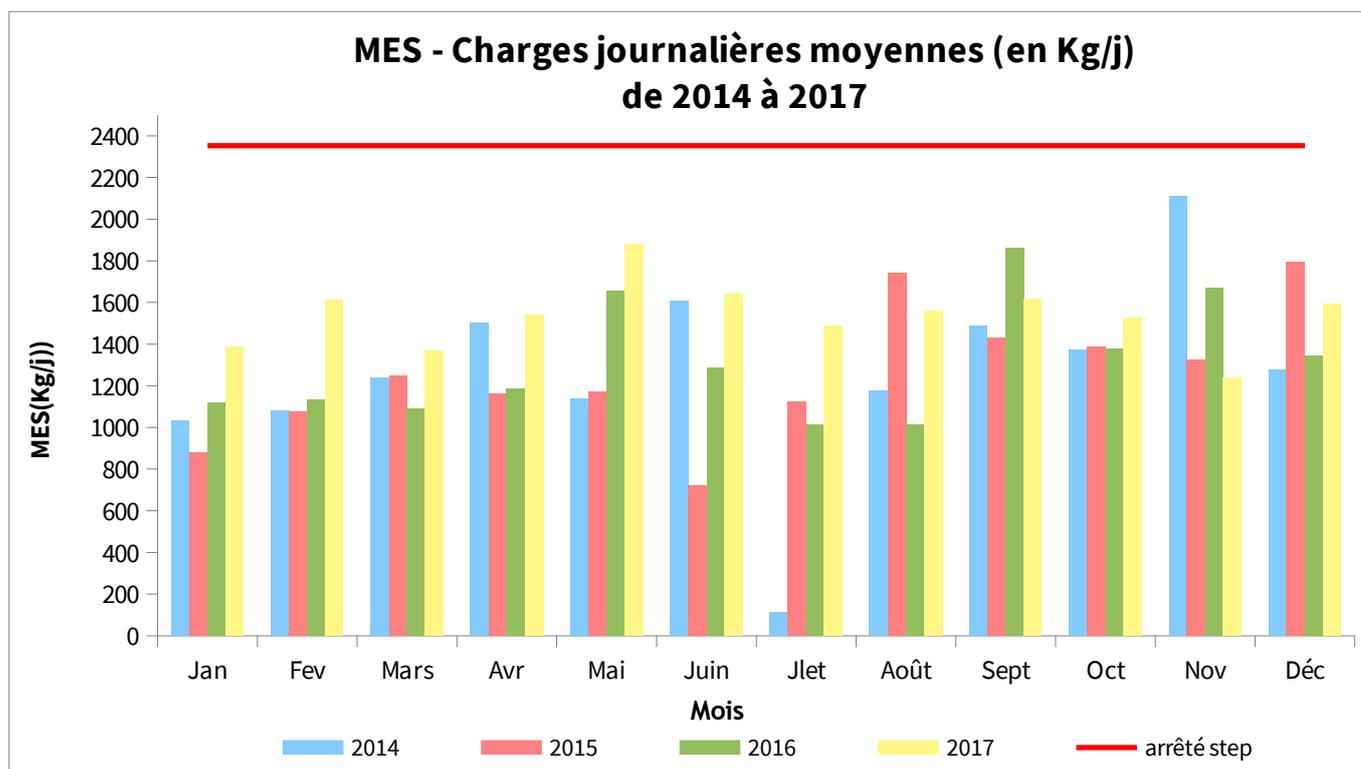


MES (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

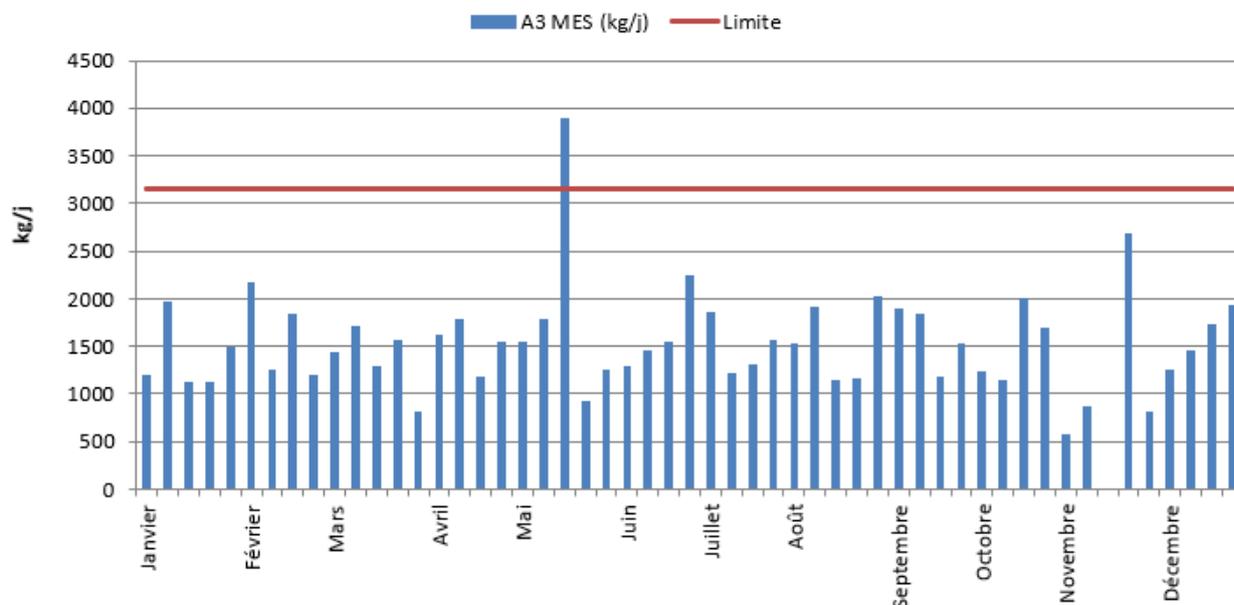
Les **Matières En Suspension (MES)** désigne les particules (minérale ou organiques) en suspension invisibles à l'œil nu, présentes dans un liquide. Plus une eau en contient, plus elle est dite turbide.

	MES Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	1030	880	1118	1384
Fev	1080	1072	1134	1612
Mars	1237	1245	1091	1366
Avr	1503	1159	1185	1538
Mai	1139	1171	1655	1880
Juin	1607	723	1286	1639
Jlet	112	1123	1011	1489
Août	1175	1742	1013	1557
Sept	1489	1430	1862	1617
Oct	1373	1387	1377	1528
Nov	2107	1323	1671	1236
Déc	1274	1796	1345	1591
<i>Moyenne annuelle</i>	1261	1254	1312	1536

*Flux nominal journalier 3 150 kg/j*



## Évolution de la charge entrante en MES STEP de Ste Verge 2017

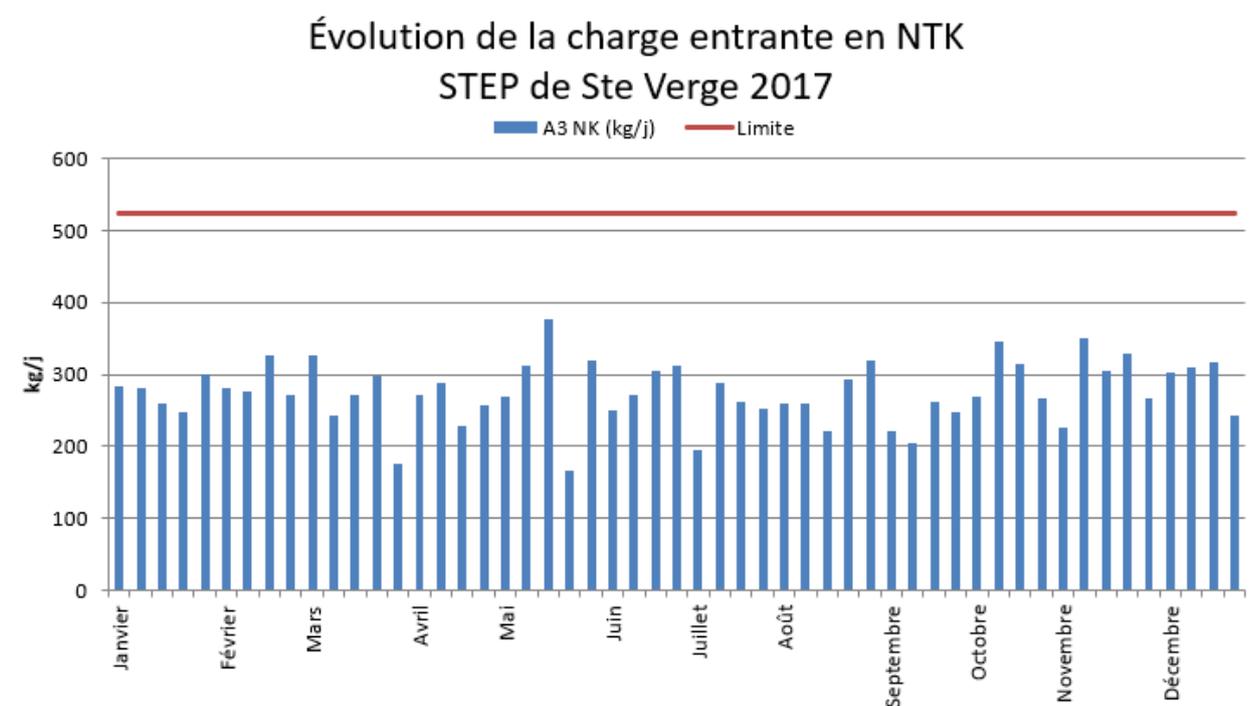
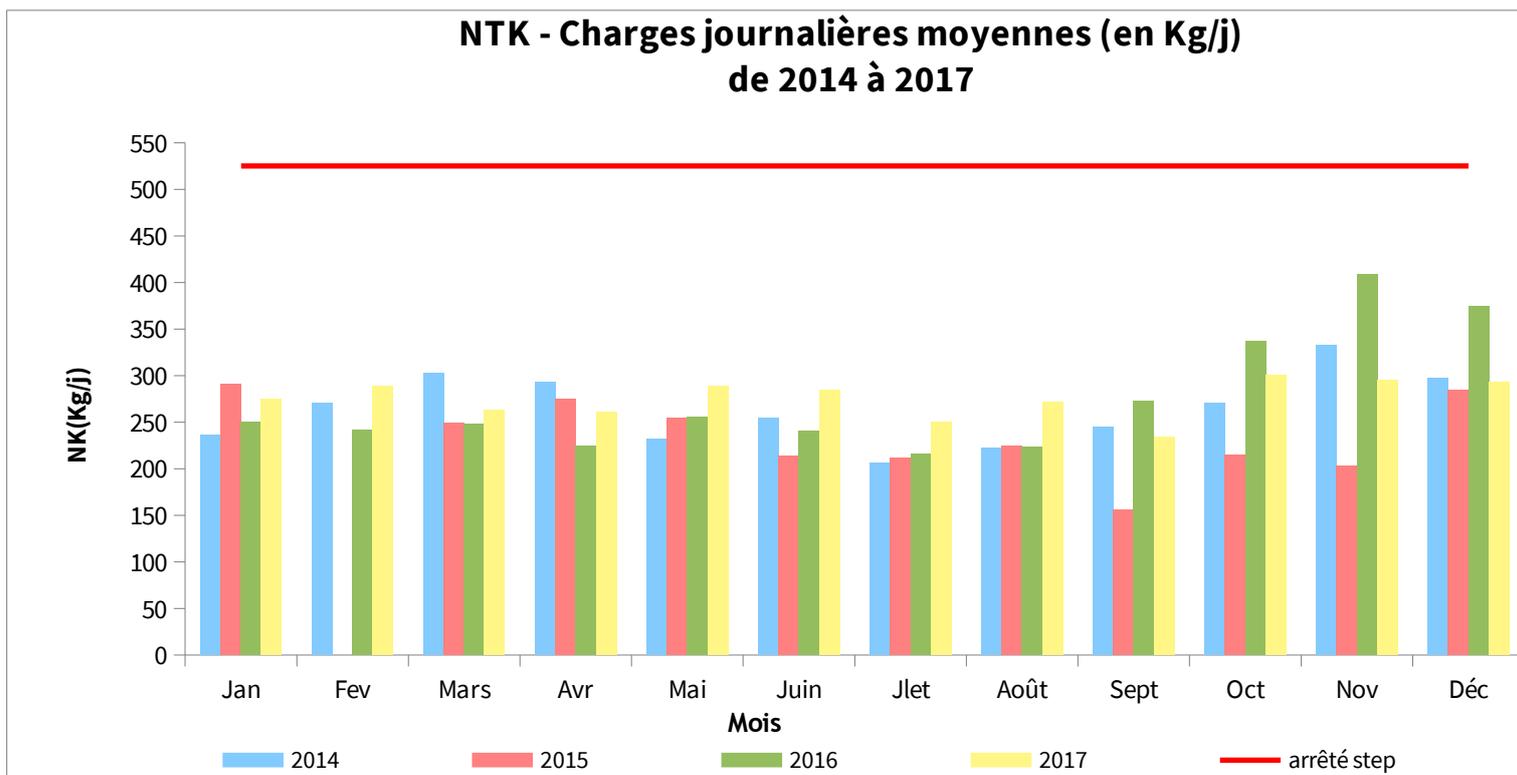


### NTK (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

L'**Azote Kjeldalh** (NK) représente la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'eau (ou dans le sol, ou dans les produits alimentaires). L'azote qui se retrouve dans ses formes oxydées, tel que les nitrites ou les nitrates par exemple, n'est pas incluse dans l'azote Kjeldalh.

	<b>NTK Kg/j</b>			
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Jan	236	291	250	275
Fev	270	-	242	289
Mars	303	249	248	263
Avr	293	275	225	261
Mai	232	254	256	289
Juin	254	214	240	284
Jlet	206	212	216	250
Août	222	225	223	271
Sept	245	156	273	234
Oct	270	215	337	300
Nov	333	203	409	295
Déc	297	284	374	293
<i>Moyenne annuelle</i>	263	215	274	275

*Flux nominal journalier 525 kg/j*

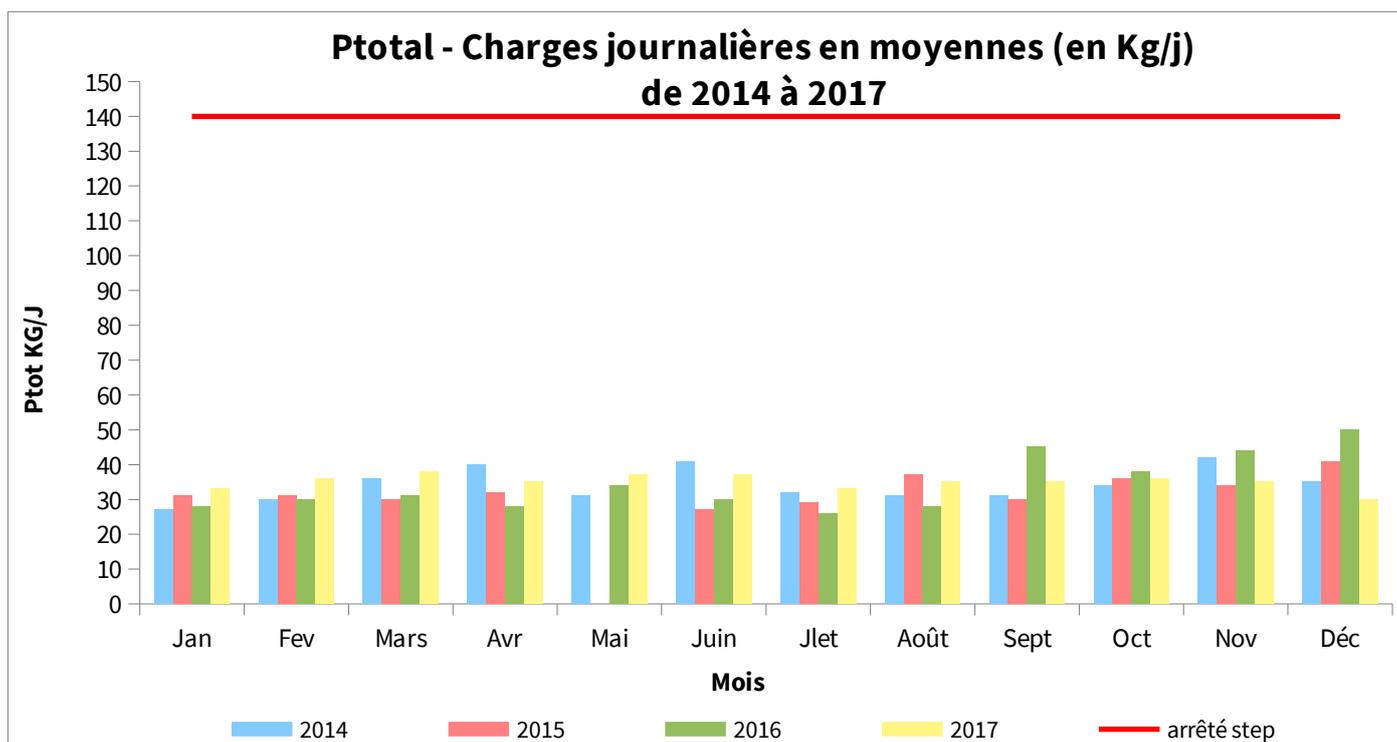


Ptotal (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

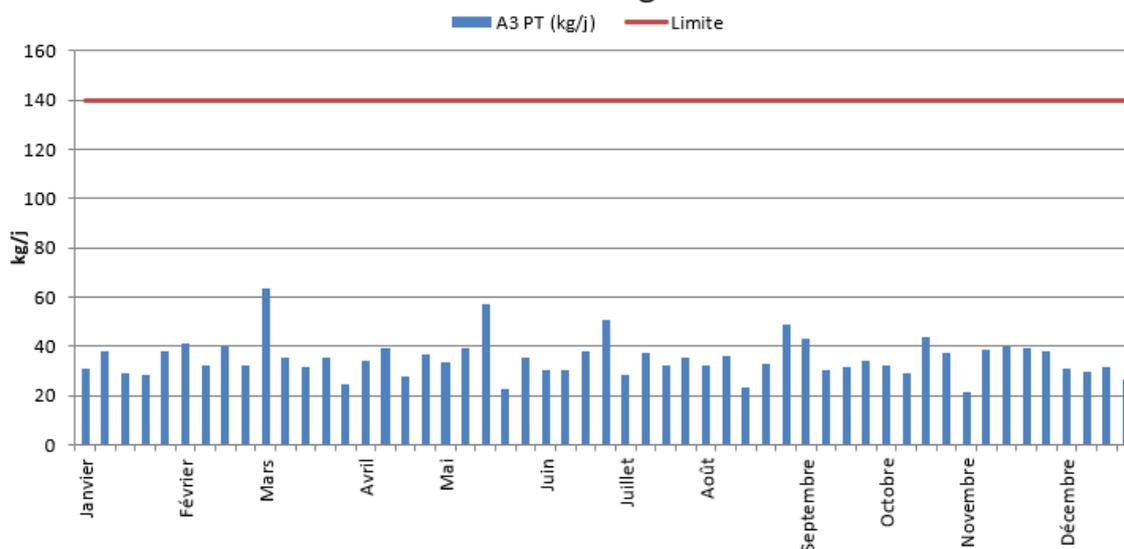
**Le Phosphore Total (Ptotal)** se trouve sous forme de sels minéraux (orthophosphates, polyphosphates) et sous formes de composés organiques.

	Ptot Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	27	31	28	33
Fev	30	31	30	36
Mars	36	30	31	38
Avr	40	32	28	35
Mai	31	-	34	37
Juin	41	27	30	37
Jlet	32	29	26	33
Août	31	37	28	35
Sept	31	30	45	35
Oct	34	36	38	36
Nov	42	34	44	35
Déc	35	41	50	30
Moyenne annuelle	34	30	34	35

Flux nominal journalier 140 kg/j



## Évolution de la charge entrante en $P_T$ STEP de Ste Verge 2017



### 1.9.2 Station de Saint-Varent

#### 1.9.2.1 Flux hydrauliques (débits)

Ci-après, la comparaison entre les volumes d'effluents traités par la station de 2014 à 2017.

Les volumes traités varient :

- selon la période de l'irrigation,
- selon la nature des épisodes pluvieux,
- en fonction de la saison (nappe haute, nappe basse) et de l'étanchéité des réseaux

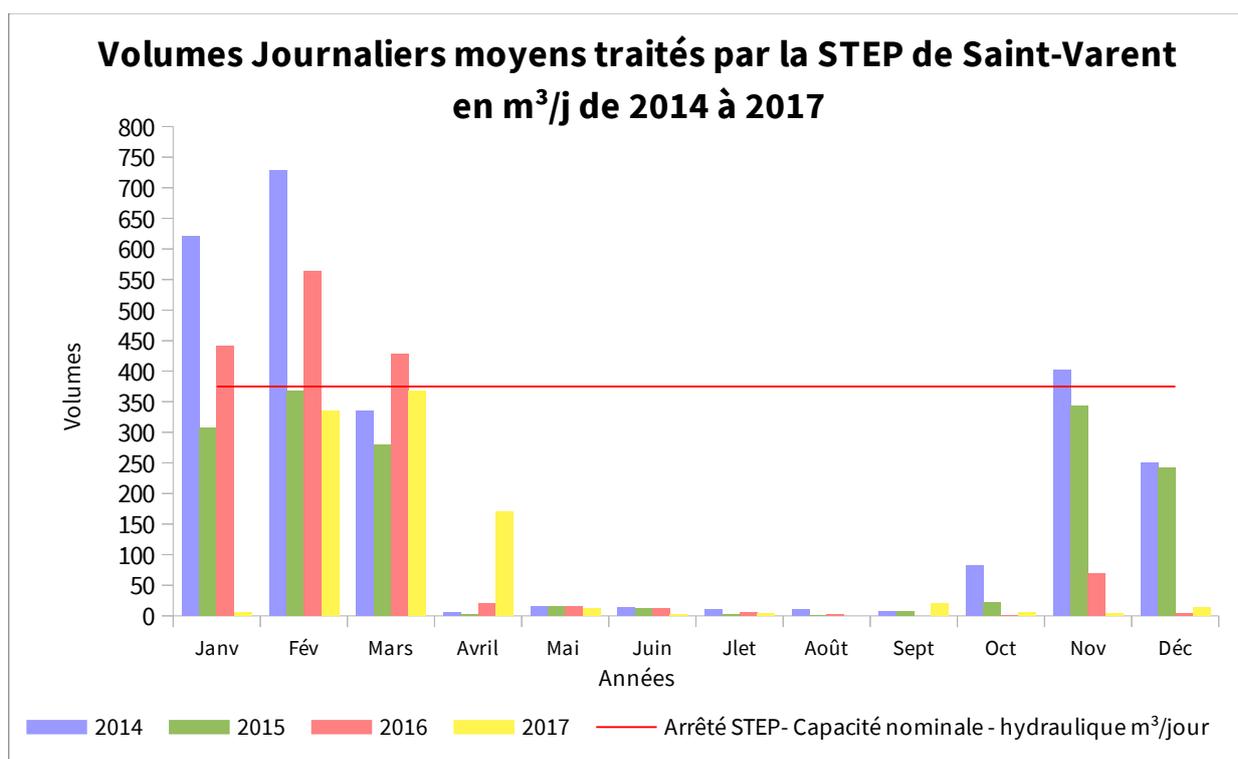
Le déficit hydrique observé en 2017 a occasionné l'étiage prolongé du Thouaret, d'où l'impossibilité de rejet des eaux traitées pendant une période prolongée.

Les eaux traitées ont été stockées et réutilisées en irrigation du 1<sup>er</sup> janvier au 16 février 2017 et du 25 avril au 31 décembre 2017.

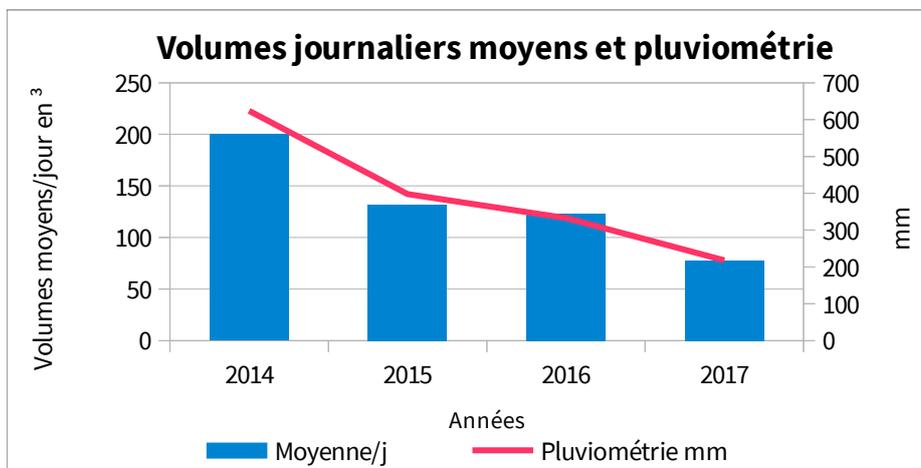
Volumes journaliers (en moyenne mensuelle) traités par la station de Saint-Varent

	m <sup>3</sup> /j(moyenne)			
	2014	2015	2016	2017
<b>Jan</b>	621	308	442	5 *
<b>Fev</b>	729	368	564	336
<b>Mars</b>	336	280	429	367
<b>Avr</b>	6 *	3 *	20 *	171
<b>Mai</b>	16	16	15	12 *
<b>Juin</b>	13	12	12	2
<b>Jlet</b>	11	2	5	4
<b>Août</b>	11	1	2	0
<b>Sept</b>	7	8	0	20
<b>Oct</b>	83 *	21 *	1	5
<b>Nov</b>	403	343	70 *	4
<b>Déc</b>	251	242	4 *	13
<b>Moy</b>	<b>207</b>	<b>134</b>	<b>130</b>	<b>78</b>

\* Début irrigation  
\* Fin irrigation



	2014	2015	2016	2017
<b>Moyenne/j</b>	207	134	130	78
<b>Pluviométrie mm</b>	624	398	333	218



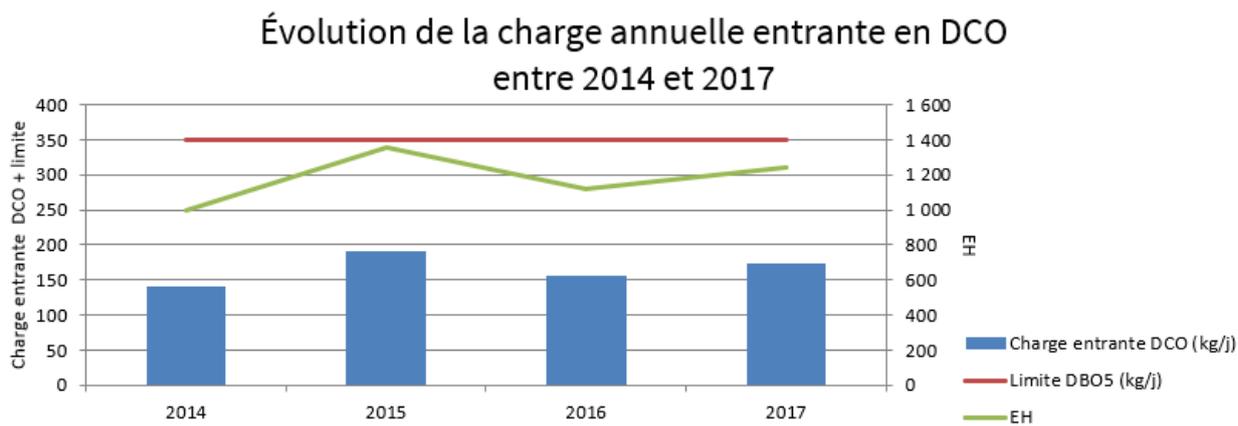
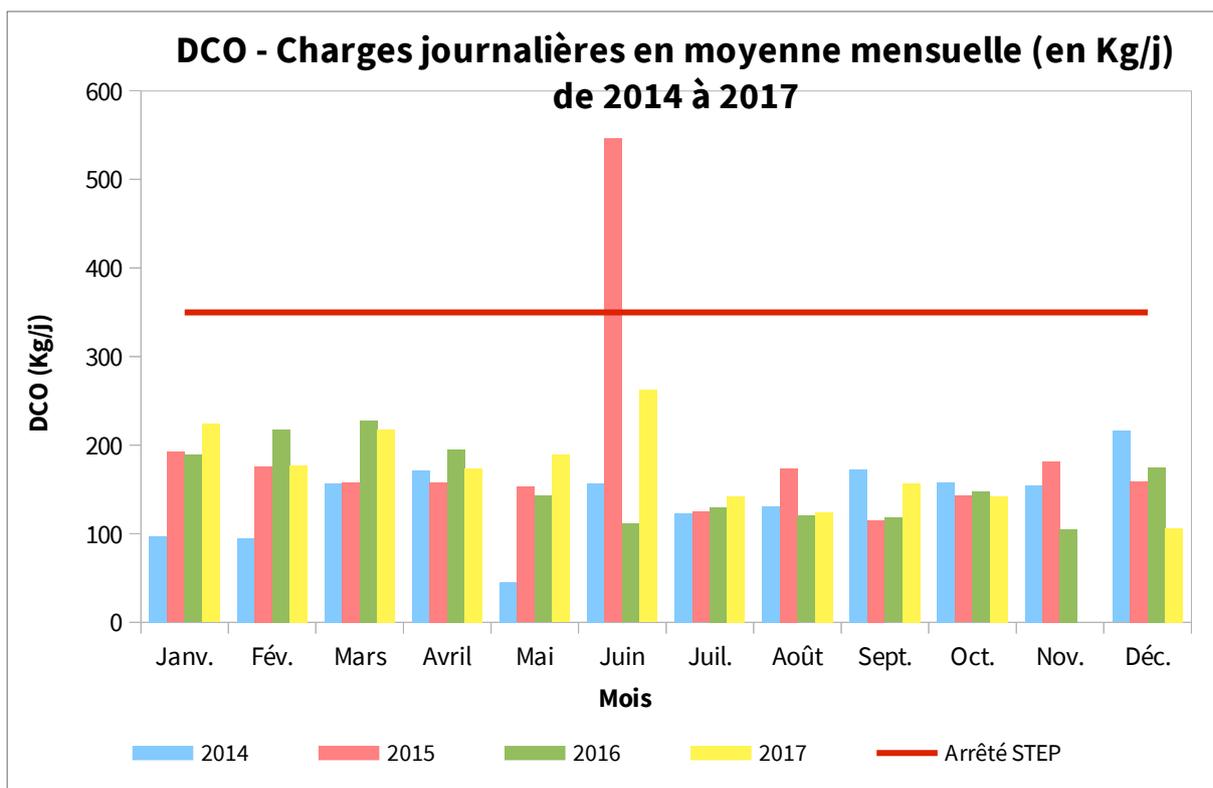
### 1.9.2.2 Flux polluants

Les graphiques ci-après présentent l'évolution des charges journalières polluantes en entrée de station de 2014 à 2017.

#### DCO (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

	<b>DCO Kg/j</b>			
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Jan	97	192	189	224
Fev	95	176	218	177
Mars	157	158	228	218
Avr	171	158	195	174
Mai	45	153	143	189
Juin	157	546	111	262
Jlet	123	125	130	142
Août	131	174	120	124
Sept	173	115	118	157
Oct	158	143	147	142
Nov	155	182	105	-
Déc	216	159	175	106
<i>Moyenne annuelle</i>	<i>140</i>	<i>190</i>	<i>157</i>	<i>160</i>

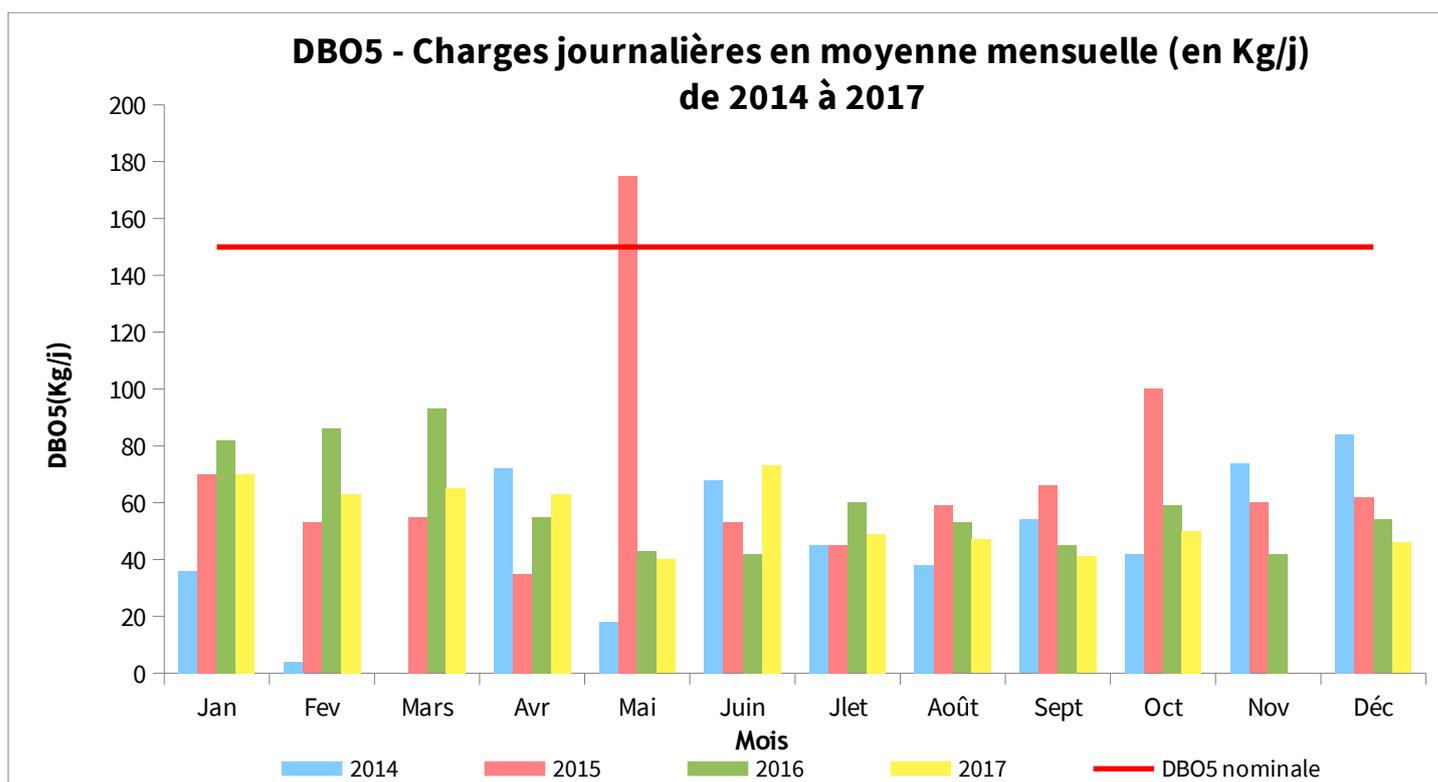
*Flux nominal journalier 350 kg/j*



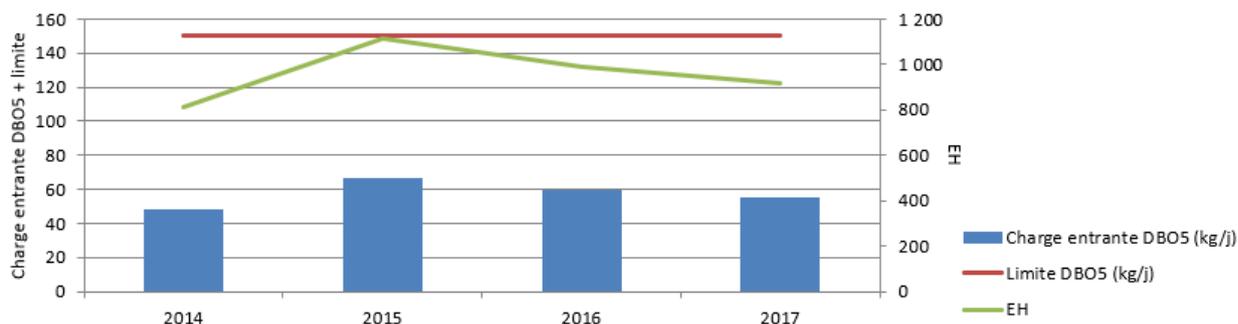
DBO5 (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

	DBO5 Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	36	70	82	70
Fev	4	53	86	63
Mars	-	55	93	65
Avr	72	35	55	63
Mai	18	175	43	40
Juin	68	53	42	73
Jlet	45	45	60	49
Août	38	59	53	47
Sept	54	66	45	41
Oct	42	100	59	50
Nov	74	60	42	-
Déc	84	62	54	46
<i>Moyenne annuelle</i>	45	69	60	51

Flux nominal journalier 150 kg/j



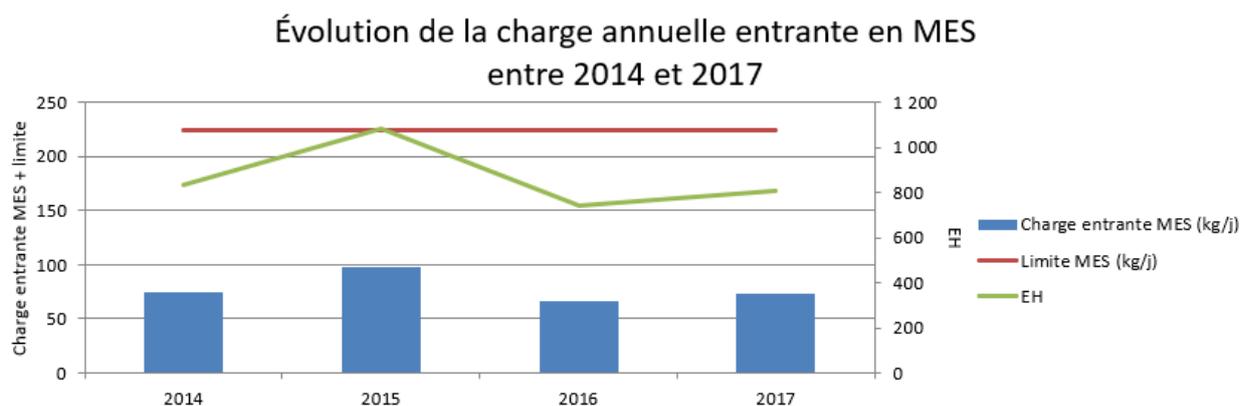
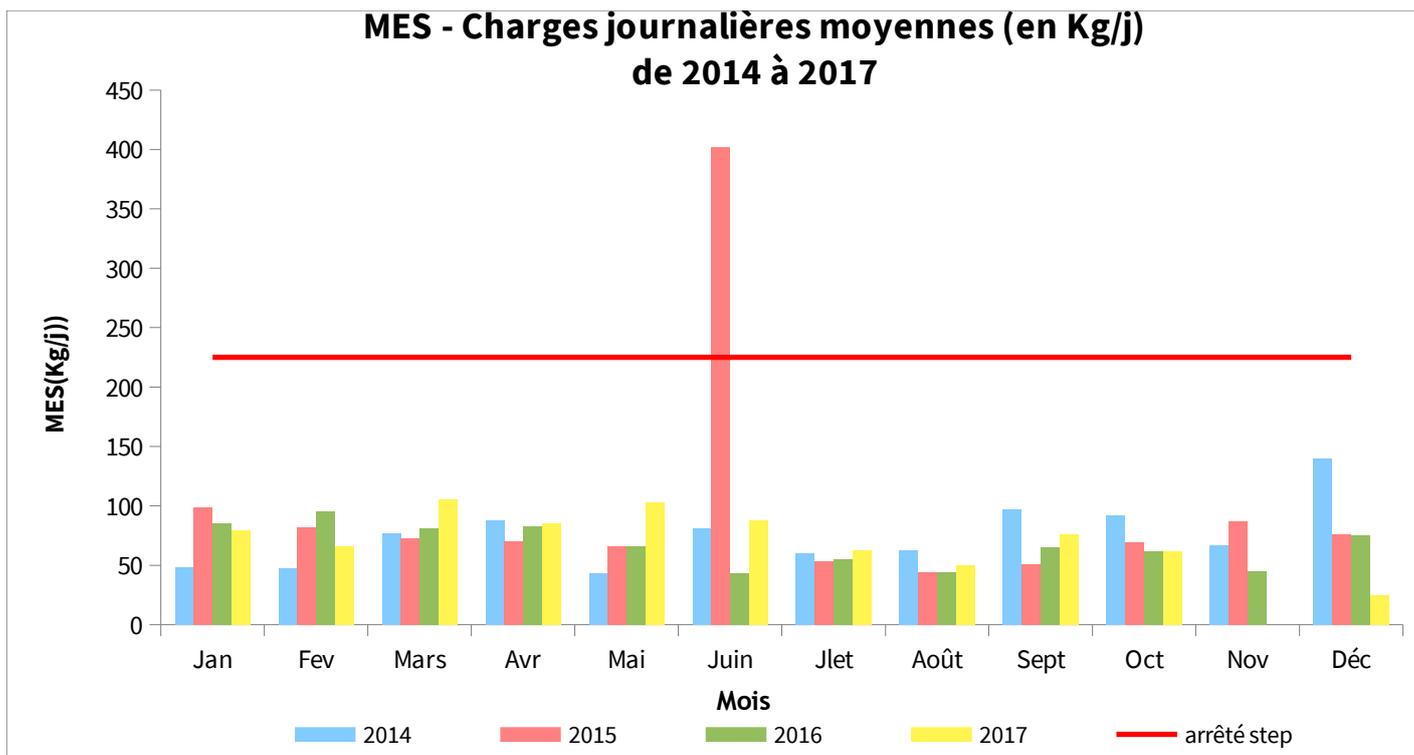
### Évolution de la charge annuelle entrante en DBO5 entre 2014 et 2017



### MES (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

	MES Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	48	99	85	79
Fev	47	82	95	66
Mars	77	73	81	105
Avr	88	70	83	85
Mai	43	66	66	103
Juin	81	402	43	88
Jlet	60	53	55	63
Août	63	44	44	50
Sept	97	51	65	76
Oct	92	69	62	62
Nov	67	87	45	-
Déc	140	76	75	25
Moyenne annuelle	75	98	67	67

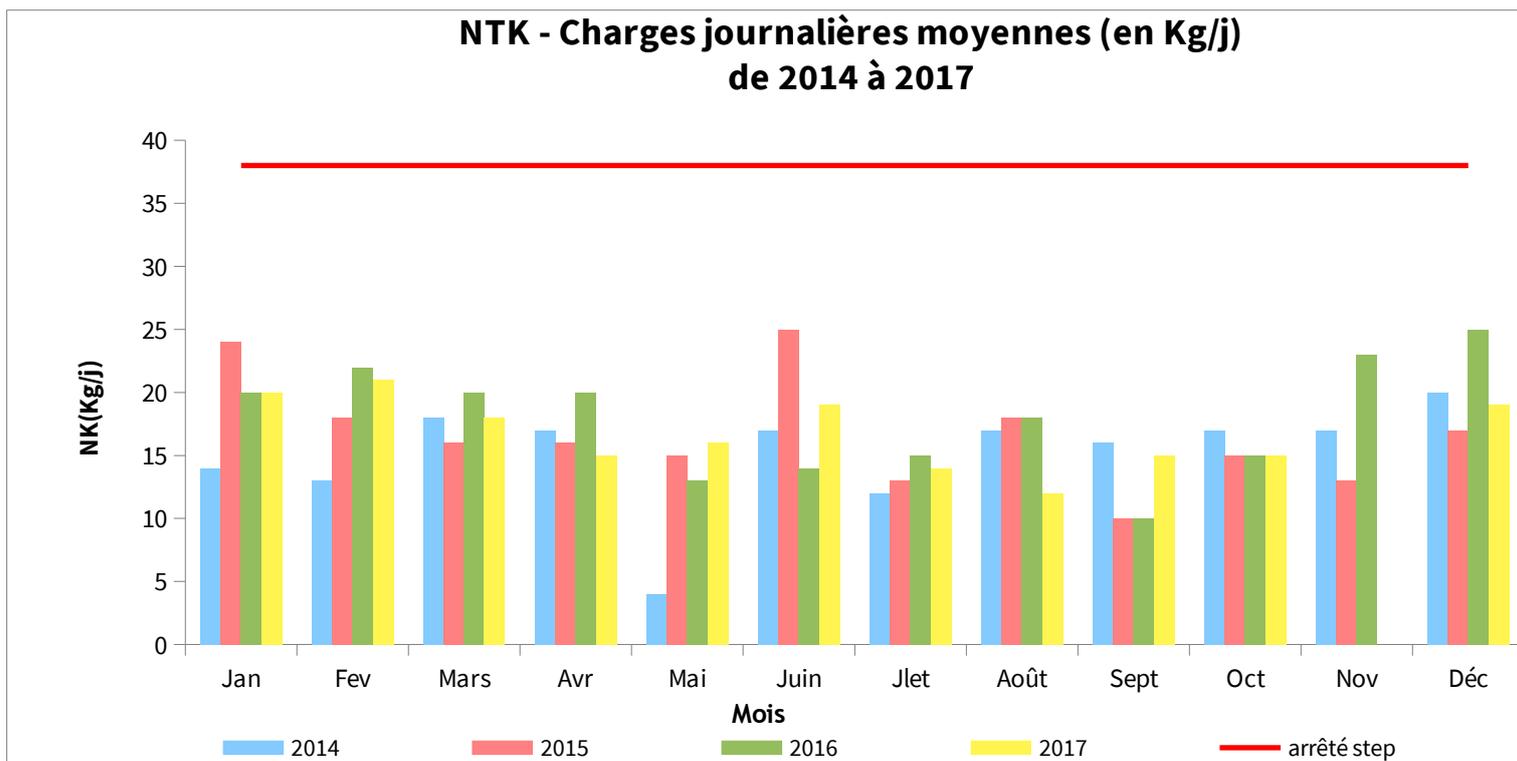
Flux nominal journalier 225 kg/j



NTK (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

	NTK Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	14	24	20	20
Fev	13	18	22	21
Mars	18	16	20	18
Avr	17	16	20	15
Mai	4	15	13	16
Juin	17	25	14	19
Jlet	12	13	15	14
Août	17	18	18	12
Sept	16	10	10	15
Oct	17	15	15	15
Nov	17	13	23	
Déc	20	17	25	19
Moyenne annuelle	15	17	18	15

Flux nominal journalier 38 kg/j



### Évolution de la charge annuelle entrante en NK entre 2014 et 2017

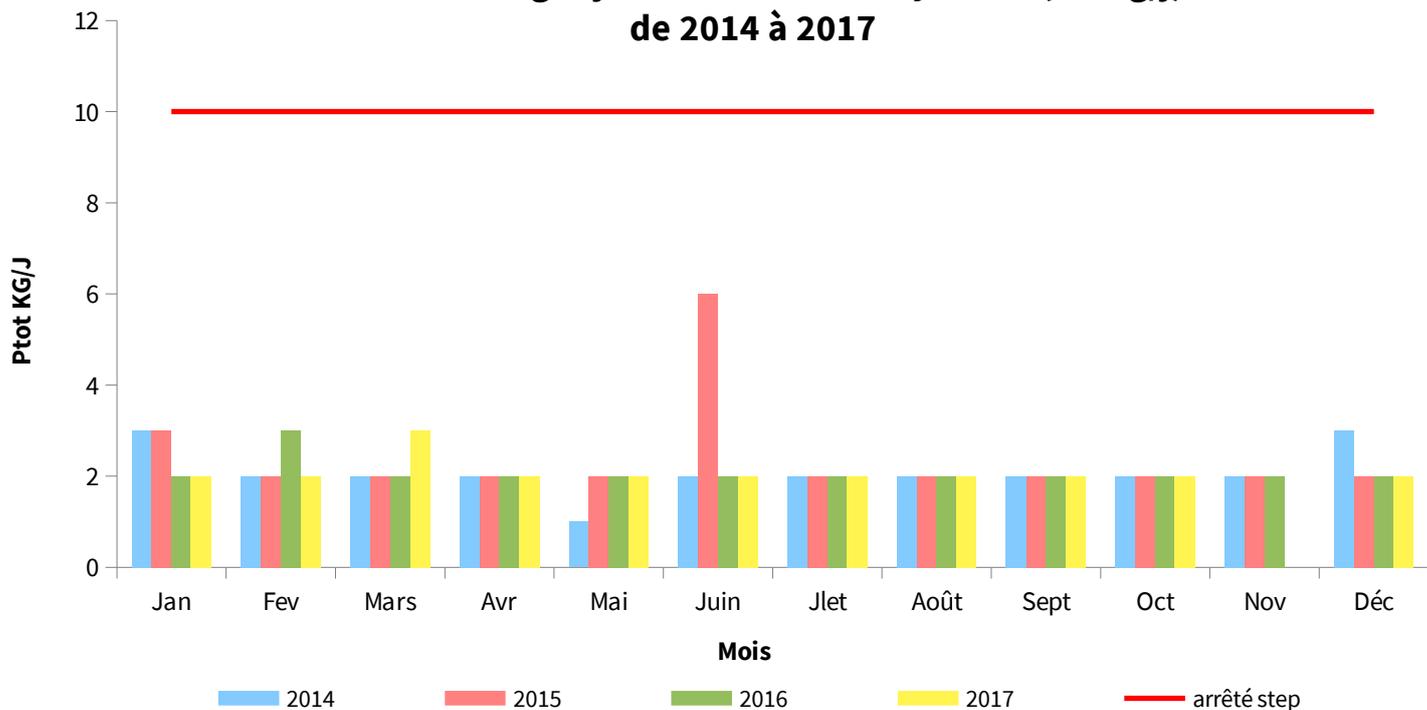


### Ptotal (en Kg/j) - Charges journalières en moyenne mensuelle

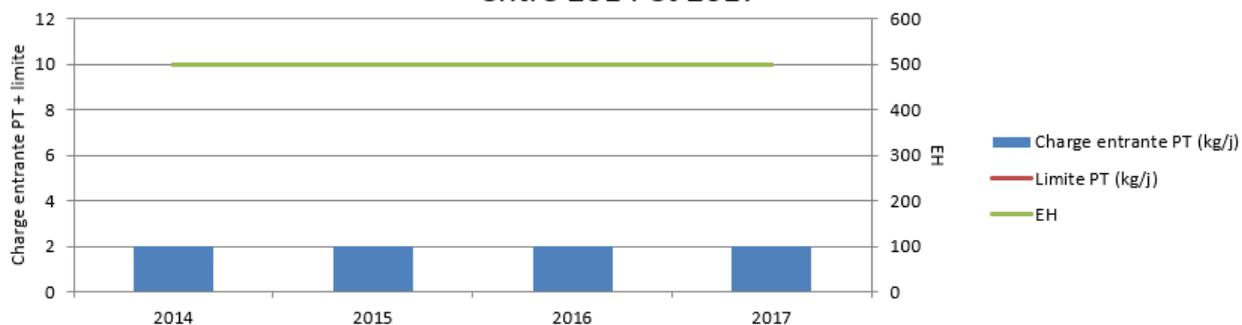
	Ptot Kg/j			
	2014	2015	2016	2017
Jan	3	3	2	2
Fev	2	2	3	2
Mars	2	2	2	3
Avr	2	2	2	2
Mai	1	2	2	2
Juin	2	6	2	2
Jlet	2	2	2	2
Août	2	2	2	2
Sept	2	2	2	2
Oct	2	2	2	2
Nov	2	2	2	-
Déc	3	2	2	2
<i>Moyenne annuelle</i>	2	2	2	2

Flux nominal journalier 10 kg/j

### Ptotal - Charges journalières en moyennes (en Kg/j) de 2014 à 2017



### Évolution de la charge annuelle entrante en PT entre 2014 et 2017



## 1.10) OBJECTIFS DE REDUCTION DES FLUX POLLUANTS - STATIONS D'EPURATION DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT

Pour information, les valeurs limites de rejet pour les paramètres DCO, DBO5 et MES doivent être atteintes en rendement et concentration .

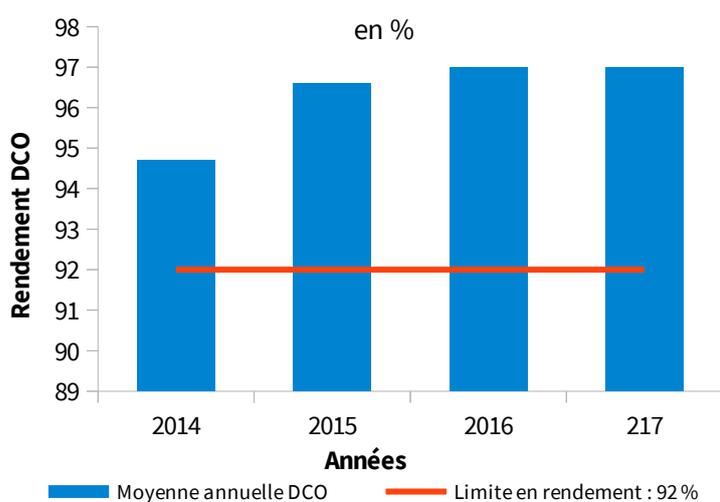
Pour les paramètres Pt et NGL, les valeurs limites de rejet doivent être atteintes en rendement ou concentration.

### 1.10.1 Station de Sainte-Verge

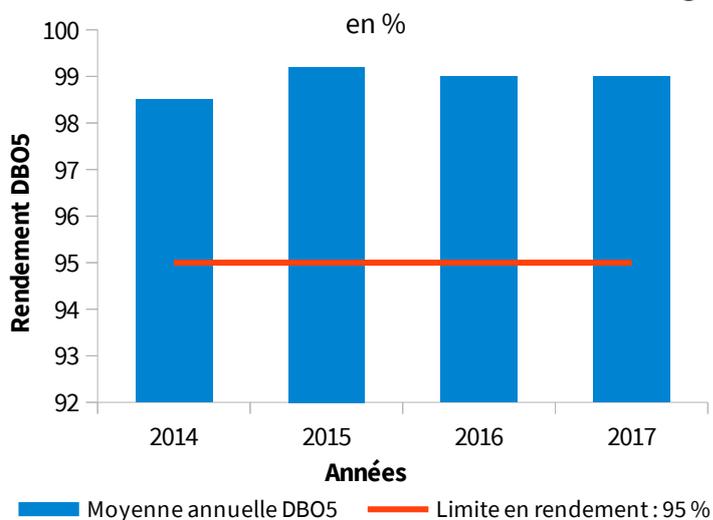
	Valeurs limites en %	2014		2015		2016		2017	
		Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles	Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles	Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles	Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles
DCO	92 %	63	94,7	93	96,6	94	97	95	97
DBO <sub>5</sub>	95 %	94	98,5	98	99,2	97	99	98	99
MES	95 %	0	94	96	98,7	96	99	97	99
NGL	90 %	20	93	90,3	93,7	86	95	89	95
P <sub>TOTAL</sub>	90 %	0	90	86	96,2	85	96	66	93

Rendements épuratoires de la station d'épuration de Sainte Verge

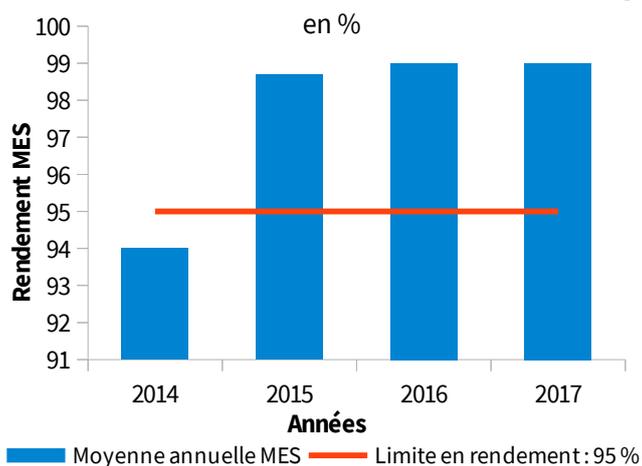
#### RENDEMENTS EN DCO - STEP Sainte-Verge



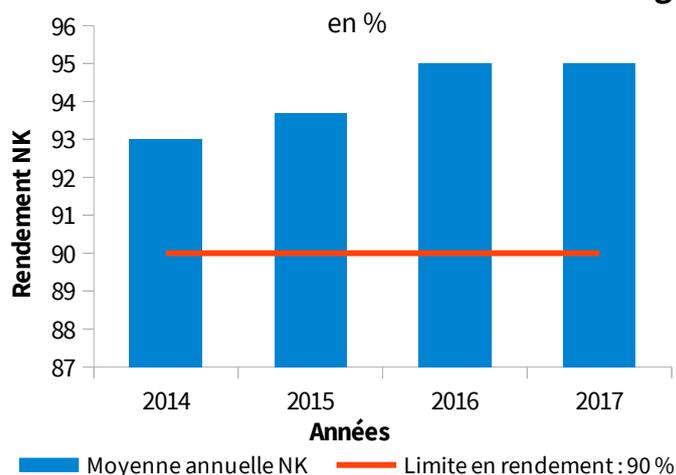
#### RENDEMENTS EN DBO5 - STEP Sainte-Verge



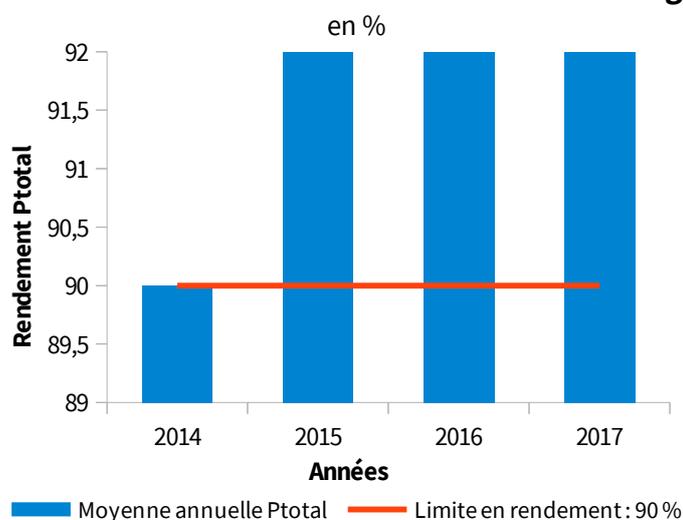
### RENDEMENTS EN MES - STEP Sainte-Verge



### RENDEMENTS EN NGL - STEP Sainte-Verge



### RENDEMENTS EN Ptotal - STEP Sainte-Verge

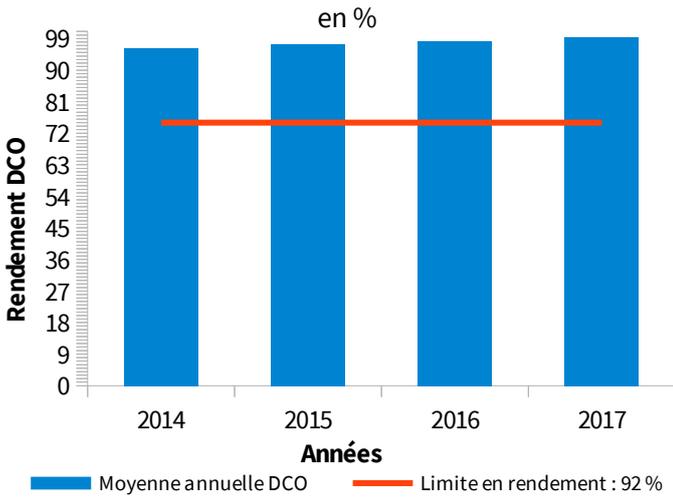


#### 1.10.2 Station de Saint-Varent

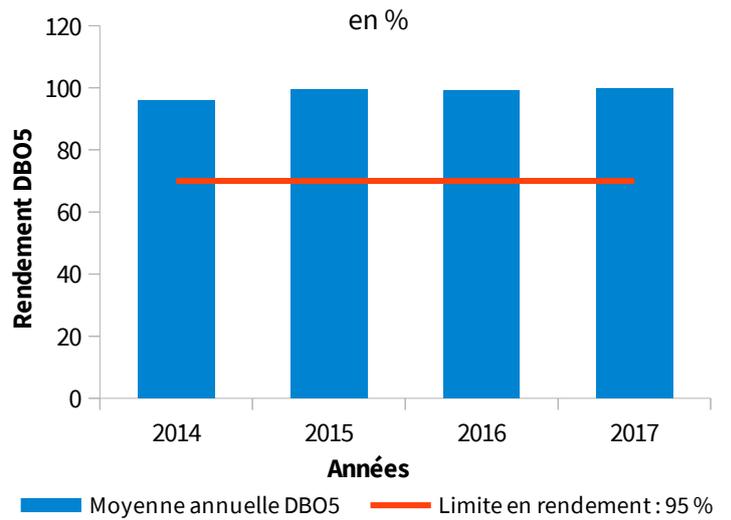
	Valeurs limites en %	2014		2015		2016		2017	
		Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles	Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles	Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles	Rend <sup>t</sup> mini en %	Moyennes annuelles
DCO	75 %	84,4	96,3	92,5	97,5	95,2	98,2	95,6	99,3
DBO <sub>5</sub>	70 %	68,7	95,8	98,5	99,4	97,5	99,2	98,3	99,8
MES	90 %	89,2	98,1	98,3	99,2	98,2	99,3	97,5	99,6
NGL	70 %	41,6	87	75,2	93,7	84	95,7	79,7	96,2
P <sub>TOTAL</sub>	80 %	53,2	83,1	33,6	85,3	71,7	87,2	69,4	93,9

Rendements épuratoires de la station d'épuration de Saint-Varent

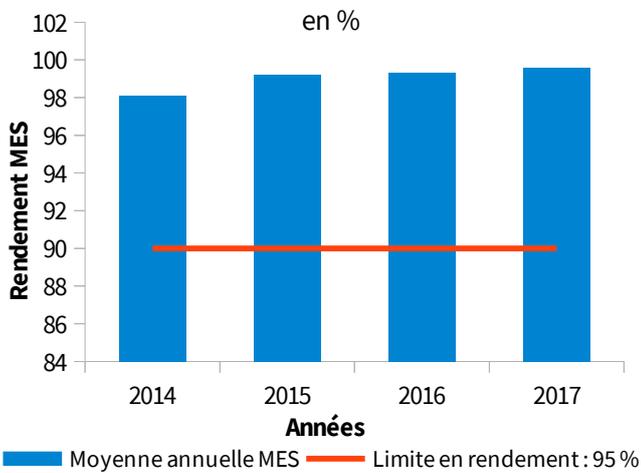
### RENDEMENTS EN DCO - STEP Saint-Varent



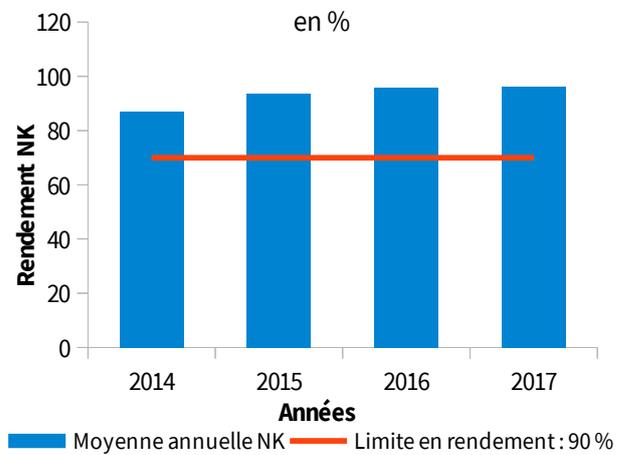
### RENDEMENTS EN DBO5 - STEP Saint-Varent



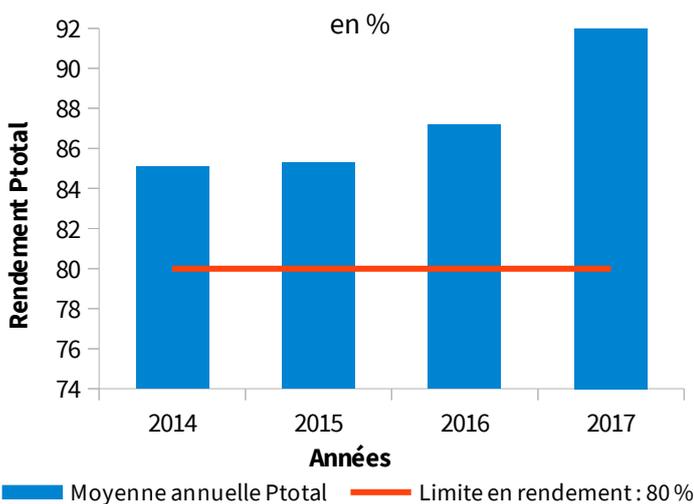
### RENDEMENTS EN MES - STEP Saint-Varent



### RENDEMENTS EN NK - STEP Saint-Varent



### RENDEMENTS EN Ptotal - Saint-Varent



2 bilans ont eu lieu en période de rejet au Thouaret, les rendements d'élimination du phosphore étaient respectivement de 70,8 et 89,2 %, soit 80 d'élimination du phosphore en moyenne.

La concentration en outre étaient largement inférieur au seuil de 2 mg/l lors de ces deux mesures.

## **1.11) CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT**

### **1.11.1 Station d'épuration de Sainte-Verge**

Le débit d'entrée de la station mesuré à l'aide de deux débitmètres électromagnétiques est en moyenne de 2 717,2 m<sup>3</sup>/j (3 243 en 2016, 3 061 en 2015, 3 922 en 2014, 3 894 en 2013, 3 425 en 2012, 2 985 en 2011).

Les moyennes mensuelles varient de 2 390 m<sup>3</sup>/jour (août) à 3 403 m<sup>3</sup>/jour (mars).

Le débit maximum journalier a été enregistré le 1/3/17 et est de 5742 m<sup>3</sup>/j, le minimum fut de 1 089 m<sup>3</sup>/j, atteint le 31/3/17.

Le volume annuel déversé au niveau du bassin d'orage de Crevant (point réglementaire A1) est estimé (autosurveillance) à 31 600 m<sup>3</sup> (60 660 m<sup>3</sup> en 2016, 143 030 en 2014, 109 880 en 2013, 145 721 en 2012), soit 3,19 % du volume total (A1 + A2).

Il y a eu 27 journées avec déversements à Crevant (52 en 2016, 21 en 2014, 21 en 2013).

La DCO mesurée issue de ces débordements est en moyenne de 34 mg/l. La CCT (exploitant) a réalisé 53 bilans 24h en 2017. La charge moyenne collectée par la station correspond à 17078 EH en matières organiques (18233 en 2016, 16 836 en 2015, 18 328 en 2014, 19 683 en 2013, 17 420 en 2012), 20871 EH en DCO (19000 en 2016) et 17333 EH en DBO5 (14 300 EH en 2016).

Le rapport DCO/DBO5 annuel moyen est de 2,94, ce qui est élevé, et signe d'une biodégradabilité moyenne, ce qui pourrait notamment s'expliquer par le pourcentage important d'effluents de type industriel collecté par la station.

La station a traité 1075,5 m<sup>3</sup> de matières de vidange (303 m<sup>3</sup> en 2016, 452 en 2015, 258 en 2014, 98 en 2013, 202 en 2012).

La charge maximale constatée (le 18/05) représentait 43267 EH en MO. Soit plus que la capacité de la STEP. Elle pourrait correspondre à un apport exceptionnel de pollution industrielle ou à un problème de prélèvement.

La qualité de l'eau traitée est satisfaisante au cours de l'année.

Les rendements épuratoires sont élevés et sont presque tous supérieurs à 95 %. A noter des dépassements ponctuels sur les rendements des paramètres NGL et Pt. Les prescriptions techniques de l'arrêté du 13/02/2001 sont tout de même respectées.

38,28 T de chlorure ferrique ont été utilisées pour le traitement du phosphore (20,2 en 2016, 21,2 en 2015, 17,8 en 2014, 14,6 en 2013, 15,3 en 2012, 29 en 2011).

La production annuelle de boue est de 471 TMS de matières sèches (246 en 2016, 338,6 en 2015 ; 304,1 en 2014 ; 281 en 2013).

6000 kg de polymères ont été utilisés et chaulés (66,115 tonnes de chaux). Les boues sont par la suite épandues en agriculture (plan d'épandage à jour).

Les déchets de dégrillage sont estimés à 1,349 T (0,86 tonne en 2016).

En 2017, 4 calages analytiques ont été réalisés par comparaison de résultats avec le laboratoire agréé IANESCO de Poitiers. Sur les échantillons d'entrée station, la moyenne des écarts est de -7,2 % sur la DBO5, 3,5 % sur la DCO, -0,1 % sur les MES, -3,8 % sur le NTK et 5,11 % sur le Pt.

Le SAMAC a réalisé 3 visites d'autosurveillance (mai, juillet, septembre).

La consommation électrique est en moyenne de 4115,6 kWh/jour, (3895 en 2016, 3 719 en 2015) conduisant à un ratio de 3,98 kW/kg de DBO5 éliminée : résultat cohérent pour une station dont l'alimentation est exclusivement assurée par pompage et dont la déshydratation des boues est réalisée par centrifugation.

### **1.11.2 Station d'épuration de Saint-Varent**

En moyenne, 197 m<sup>3</sup>/jour ont été mesurés en entrée de station (272 m<sup>3</sup>/j en 2016, 234 m<sup>3</sup>/j en 2015, 289 m<sup>3</sup>/j en 2014). Les volumes mensuels enregistrés en entrée du dispositif vont de 155 m<sup>3</sup>/j en Octobre à 351 m<sup>3</sup>/j en mars. Le débit journalier minimal a été enregistré en Octobre (65 m<sup>3</sup>/j) pour un maximal de 571 m<sup>3</sup>/j atteint en mars.

La capacité hydraulique nominale de la station (375 m<sup>3</sup>/j) n'a pas été dépassée cette année.

Le débit sanitaire de temps sec est proche de 160 m<sup>3</sup>/j, il correspondrait à une population de 1330 EH en considérant 120 l/EH/j. Cette valeur est un peu faible compte tenu des 1 600 personnes supposées raccordées au système de collecte.

La station est passée en mode irrigation du 1<sup>er</sup> janvier au 16 Février et du 25 Avril jusqu'à la fin décembre. Au total, 4 930 m<sup>3</sup> ont été irrigués avec un contrôle analytique (bactériologique) régulier des effluents.

Les volumes déversés au niveau du trop plein du poste de Conquenuche (A2) ne représenteraient que 4 m<sup>3</sup> en 2017.

Les données de 11 bilans 24 heures pour l'entrée de station (12 mesures réglementaires normalement) ont été envoyées au SAMAC. En moyenne, 220 m<sup>3</sup>/j ont été totalisés. La charge collectée représentait 1 091 EH en matières organiques et 1 120 EH en azote global. La moyenne de ces deux charges, 1 105 EH, est un peu faible au regard des 1 600 personnes supposées raccordées et représenterait 69 % de la pollution attendue. Le rapport de biodégradabilité est de 3,2. Cette valeur est élevée, la station ne reçoit pourtant pas d'effluent industriel.

Le traitement est très satisfaisant. Les rendements sur les matières carbonées sont supérieurs à 99 %. Le traitement de l'azote est correct, avec un abattement de 99 % pour le NTK et de 96 % pour le NGL. Le phosphore est dégradé à 95 %. La consommation annuelle de chlorure ferrique, sur presque 3 mois de rejets dans la rivière, est de 2 237 kg (2 885 en 2016 pour 9 mois, 6 516 kg en 2015 pour 7 mois, 3 296 kg en 2014 pour 7 mois).

Au total, deux bilans ont eu lieu pendant la période de rejet dans le Thouaret (Mars et Avril). Lors du bilan du 22 Mars, un manquement sur l'abattement du phosphore est constaté : 70.9 % mesurés pour 80 % demandés. Lors du bilan du 22 Avril, la concentration en NGL était supérieure à la limite fixée (19.86 mg/l mesurés pour 15 mg/l demandés).

Cependant, si l'on résonne en termes de flux de pollution rejetés au milieu naturel, les conditions de rejet définies dans l'arrêté préfectoral, sont respectées sur les rendements épuratoires.

La production de boues est de 21,8 tonnes de matières sèches, elle est assez stable d'une année à l'autre (21.7 en 2016, 21.88 en 2015, 19.44 en 2014). En considérant la déphosphatation sur deux mois, cette pollution représenterait le traitement d'une population de 1 156 EH. Elle est cohérente au regard de la charge mesurée en entrée de station lors des bilans 24 heures. Les boues sont égouttées et stockées sur des LSPR (lits de séchage plantés de roseaux). Le ratio kg de MS produite/kg de DBO5 éliminé est bon : 1,09.

La consommation moyenne journalière d'énergie est de 221 kWh/jour (285 en 2016). En rapportant ce chiffre à la moyenne des charges relevées lors des 11 bilans, on obtient un ratio de 4,04 kWh/kg de DBO5 éliminée.

Les deux visites de validation d'autosurveillance réalisées par le SAMAC n'ont pas révélé d'anomalies remettant en cause les données transmises. Le débitmètre de sortie a été vérifié le 02/10/2017. Un léger décalage a été constaté, la hauteur d'air à zéro a donc été modifiée.

Les analyses sont réalisées par le laboratoire de la station de Thouars. Ce dernier a fait l'objet de quatre calages analytiques qui ont été satisfaisants dans l'ensemble. Le calage du 12 Avril avait mis en évidence un écart important sur la DCO et la DBO5. Les résultats des trois autres calages étaient très satisfaisants avec une bonne concordance entre le laboratoire exploitant et le laboratoire de contrôle. Sans considérer les résultats du calage du 12/04, la moyenne des écarts est de 10.23 % sur la DBO5, 6.84 % sur la DCO, 11.05 % sur les MES, 6.43 % sur NTK et 6.58 % sur Pt.

La station est bien exploitée.

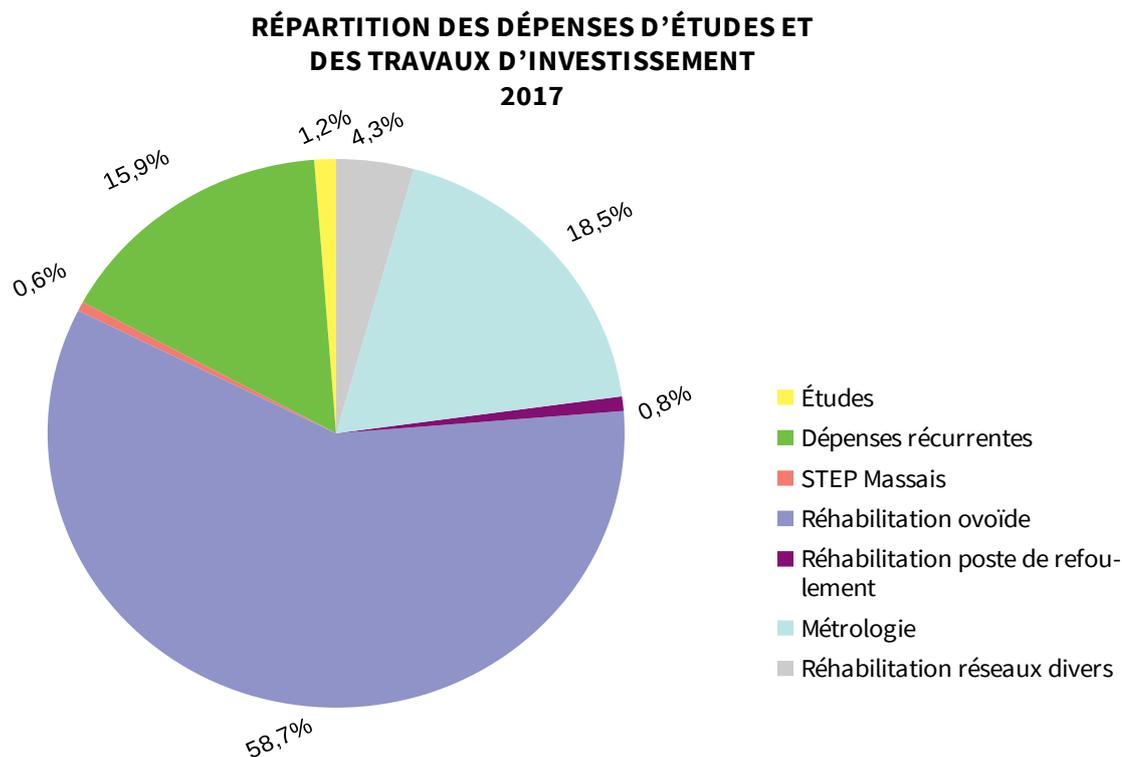
## 2 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

### 2.1) DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### 2.1.1 Dépenses d'Investissement

Dépenses d'investissement		Réalisé 2017
001	Résultat d'investissement reporté	669 737 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 279 €
041	Opérations patrimoniales	56 059 €
16	Emprunts et dettes assimilés	745 733 €
20	Études	15 695 €
21	Travaux	1 239 319 €
23		33 012 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 918 834 €</b>

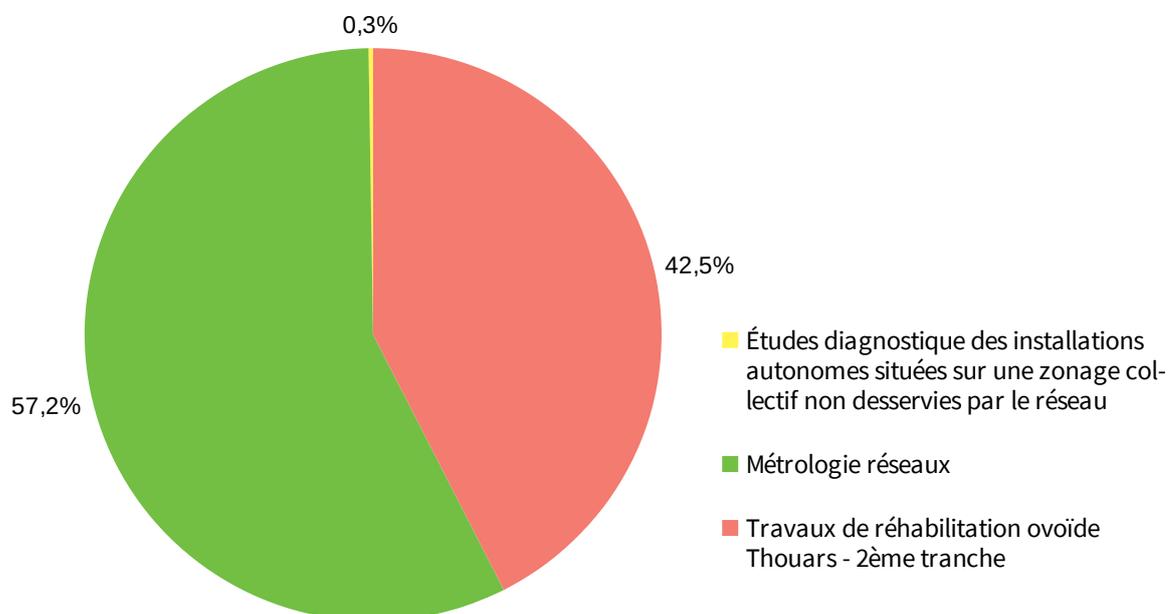
Le budget d'investissement du service s'élève à 2,92 millions d'euros en 2017, dont 1,3 millions d'études et travaux déclinés comme suit :



## 2.1.2 Recettes d'Investissement

Recettes d'investissement		Réalisé 2017
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	837 598 €
041	Opérations patrimoniales	56 059 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	586 850 €
13	Subventions d'investissement reçues	398 380 €
16	Emprunts et dettes assimilés	314 705 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 193 592 €</b>

### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2017



Les recettes principales sont les amortissement s'élevant 837 599 € et les subventions d'investissement pour un montant de 398 380 € déclinées comme suit :

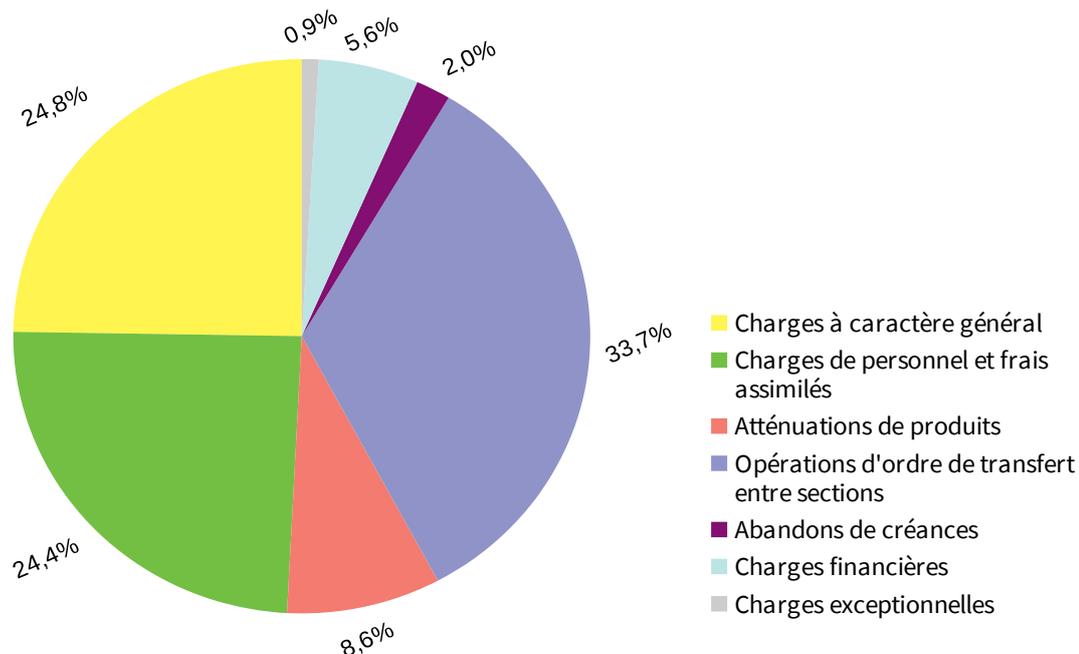
### 2.1.3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement avoisinent les 2,49 millions d'euros, dont 615 763 € affectées aux charges à caractère général et 607 515 € pour les charges de personnel et frais assimilés.

Le montant des abandons de créances s'élève à 48 793 € HT pour l'exercice 2017.

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	615 763 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	607 515 €
014	Atténuations de produits	214 499 €
042	Opération d'ordre et de transfert entre sections	837 598 €
65	Abandons de créances	48 793 €
66	Charges financières	139 266 €
67	Charges exceptionnelles	23 501 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 486 935 €</b>

**RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
2017**



## 2.1.4 Recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation sur l'année 2017 sont de 3 283 217 € HT.

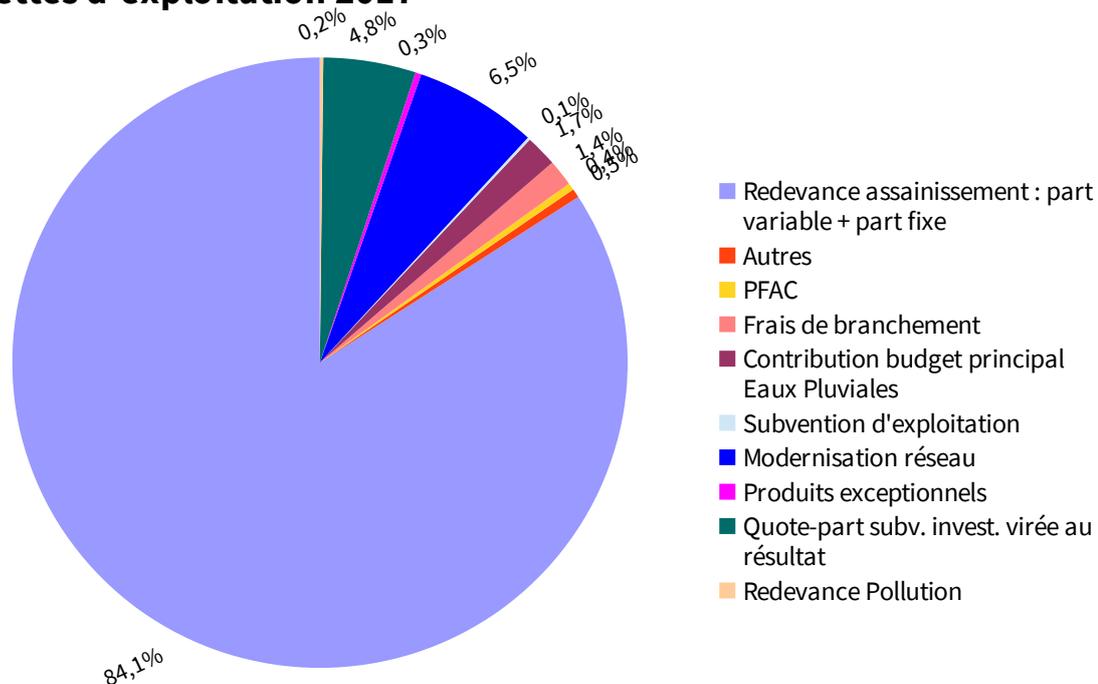
→ Liées à la facturation du service

Intitulé	Montant en € HT
Part variable redevance assainissement	2 142 478 €
Part fixe redevance assainissement	623 778 €
Redevance pollution	6 032 €
Modernisation réseau	213 011 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif	12 470 €
Frais de branchement	46 075 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 043 844 €</b>

→ Les autres recettes d'exploitation

Intitulé	Montant en € HT
Contribution budget principal pour les eaux pluviales	54 664 €
Subvention d'exploitation ( <i>étude diag</i> )	4 800 €
Quote-Part subventions invest. virée au résultat	159 279 €
Produits exceptionnels ( <i>Mise à disposition personnel, remboursement assurance, frais de rejet mensu, recouvrement après admission en non valeur</i> )	10 124 €
Autres ( <i>locations diverses, traitement matières de vidange...</i> )	10 506 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>239 373 €</b>
<b>TOTAL (1+ 2)</b>	<b>3 283 217 €</b>

### Recettes d'exploitation 2017



Pour 2017, les recettes dues à la facturation assainissement (part fixe + redevance assainissement) représentent environ 84 % du total des recettes d'exploitation.

## 2.2) ENCOURS DE LA DETTE

Banque Populaire	72 762 €
Calyon	164 705 €
Crédit Foncier	442 781 €
Caisse dépôts et consignations	1 352 157 €
Crédit Local de France	289 991 €
Caisse d'Épargne	389 527 €
Crédit Mutuel	645 409 €
Crédit Agricole	1 075 223 €
Société Générale	85 180 €
<b>Sous - Total</b>	<b>4 517 733 €</b>
Agence de l'Eau	399 003 €
<b>DETTE TOTALE au 01/01/18</b>	<b>4 916 736 €</b>

	<b>Intérêts</b>	<b>Part capital</b>
Emprunts CCT	142 814,32 €	470 235 €
Agence de l'Eau	0,00 €	29 892 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 814,32 €</b>	<b>500 127 €</b>

Annuité 2017

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. La durée d'extinction de la dette est de **4,05**.

## 2.3) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 2.3.1 La redevance assainissement collectif

#### 2.3.1.1 Tarif redevance assainissement

Le tarif 2017 a été fixé par délibération en date du 10 janvier 2017.

→ Facturation au mètre cube d'eau potable consommé

Pour l'année 2017, pour les usagers abonnés utilisant le réseau d'eau potable, la facture d'assainissement est composée d'une part fixe annuelle de 55 € TTC et d'une partie variable de 2,02 € TTC par m<sup>3</sup>, calculée sur la consommation d'eau potable.

Par ailleurs, les usagers consommant plus de 12 500 m<sup>3</sup> d'eau par an bénéficient d'un tarif dégressif (voir ci-dessus), qui sera supprimé à échéance de 2020.

CONSUMMATION ANNUELLE BAREME DEGRESSIF	€ HT/m <sup>3</sup>	€ TTC/m <sup>3</sup>
Jusqu'à 12 500 m <sup>3</sup>	1,84 €	2,02 €
De 12 500 à 20 000 m <sup>3</sup>	1,69 €	1,86 €
De 20001 à 50 000 m <sup>3</sup>	1,52 €	1,67 €
Au delà de 50 000 m <sup>3</sup>	1,36 €	1,50 €

➔ Facturation forfaitaire pour les personnes utilisant un puits

La base de calcul est celle préconisée par les circulaires à savoir 40 m<sup>3</sup>/an et par personne vivant au foyer, plafonné à 200 m<sup>3</sup>/an par foyer.

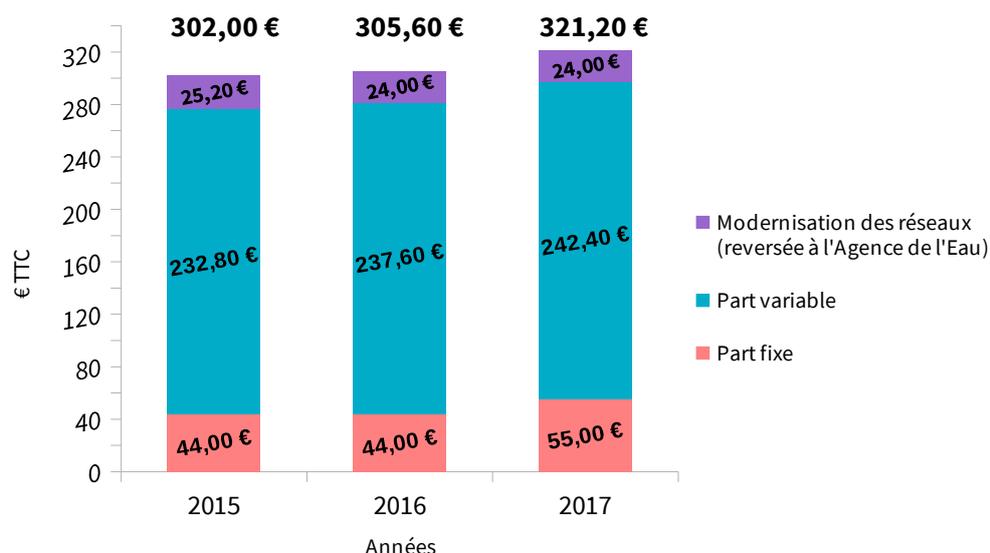
Part fixe : 55 € TTC par an.

Part forfaitaire de 40 m<sup>3</sup>/an/personne : 2,02 € TTC/m<sup>3</sup> (soit 80,80 € TTC).

Pour les abonnés qui contestent le forfait, l'installation d'un compteur privé est nécessaire afin d'effectuer la facturation sur le réel consommé.

### 2.3.1.2 Évolution de la facture d'assainissement

**Évolution d'une facture d'assainissement annuelle de 120 m<sup>3</sup>  
en € TTC**



Il est constaté une hausse de 5 % de la facture d'assainissement entre 2016 et 2017. Ceci correspond à l'augmentation de la part fixe de 11 € TTC et d'une évolution de + 2 % de la partie variable soit un supplément de 0,04 € par m<sup>3</sup>.

Cette mesure a été prise afin de garantir les recettes malgré la baisse des consommations d'eau, notamment au vu des nombreux investissements à réaliser pour entretenir et réhabiliter les ouvrages existants.

2.3.1.3 Facture assainissement type 2018

**Consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> en € HT**

**DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF.**

Réf. à rappeler ;

Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>	
115KA05353	31/12/18	120	01/01/18	0	120	

Libellé	Base m <sup>3</sup>	PU € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TVA	Montant € TTC
<b>Collecte &amp; traitement des eaux usées</b>						
Consommation assainissement collectif 2018	120	1,87	224,40	10	22,44	246,84
Part fixe	365	55,00	55,00	10	5,50	60,50
<b>Organismes Publics</b>						
Redevance modernisation réseaux de collecte	120	0,18	21,60	10	2,16	23,76
<b>TOTAL À PAYER</b>			<b>301,00</b>		<b>30,10</b>	<b>331,10</b>

2.3.1.4 Taux d'impayés

Seul le montant de la redevance assainissement est comptabilisé dans le taux des impayés. Sont donc exclues les facturations de réalisation de branchement, de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Désignation	Année 2017
Montant à recouvrer assainissement	2 686 574,55 € HT
Montant impayés assainissement	178 153,00 € HT
Taux d'impayés assainissement	6,63 %

### 2.3.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est due pour tout nouveau raccordement au réseau d'assainissement. En effet, la présence de ce réseau d'assainissement collectif évite au propriétaire la dépense d'une installation d'assainissement autonome.

	<b>Tarif 2017</b>
Participation pour le financement de l'assainissement collectif « domestique »	<u>Forfait</u> : 430 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif « Assimilés domestiques » et « Industriels »	<u>Calcul à la surface de plancher</u> : De 0 à 500 m <sup>2</sup> : 12,13 €/m <sup>2</sup> De 500 à 1000 m <sup>2</sup> : 7,5 €/m <sup>2</sup> Au delà de 1000 m <sup>2</sup> : 4,87 €/m <sup>2</sup>

## **3 – LES TRAVAUX ET ETUDES**

### **3.1) BRANCHEMENTS NEUFS SUITE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DEMANDE D'UN PARTICULIER**

Des branchements neufs ont été réalisés par le biais d'un marché à bons de commande sur l'année 2017 :

<b>Année</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre de branchements	26	22	21	29
Montant des travaux (en € HT)	44 340€	39 435 €	30 002 €	48895 €

### **3.2) TRAVAUX DE RENOUELEMENT – REPARATION STATIONS D'EPURATION ET POSTES DE REFOULEMENT**

Les travaux ou acquisitions majeurs suivants ont été opérés durant l'année 2017 sur les stations d'épuration et les postes de refoulement :

→ **Sur les stations d'épuration**

- ✓ Remplacement des pompes CPI + Aménagement génie civil - STEP Sainte-Verge,
- ✓ Remplacement des variateurs de la centrifugeuse – STEP Sainte-Verge,
- ✓ Installation de trappes de sécurité – STEP Sainte-Verge
- ✓ Remplacement de l'armoire électrique – STEP Orbé.

→ **Sur les postes de refoulement**

- ✓ Renouvellement de pompes sur divers postes de refoulement,
- ✓ Remplacement d'armoires électriques sur les postes de refoulement de Moreau, Fertevault Bas à Thouars et Prés Martin à Louzy.

→ **Diverses acquisitions :**

- ✓ Sondes,
- ✓ Potences,
- ✓ Détecteur de gaz.

### **3.3) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX**

La fréquence des campagnes de nettoyage des réseaux est prévue sur un cycle de 8 ans.

En 2017, les interventions d'exploitation des réseaux représentent 69 jours de prestations externalisées. Celles-ci consistent principalement à la réalisation de curage de réseau sur environ 52 km. Sur le réseau unitaire de Thouars, 439 avaloirs ont été semestriellement nettoyés.

Les rues hydrocurées, en 2017, sont les suivantes :

### **3.3.1 Mauzé-Thouarsais - Rigné**

- ✓ Chemin des Acacias,
- ✓ Chemin du Peux,
- ✓ Impasse des Primevières,
- ✓ Impasse du Prieuré,
- ✓ Place Tranquilin Deboeuf
- ✓ Route de Pupion,
- ✓ Rue de la Chaulerie,
- ✓ Rue de la Faiencerie,
- ✓ Route de Mauzé,
- ✓ Rue des Bollèves,
- ✓ Rue des Casses,
- ✓ Rue des Mâtines,
- ✓ Rue des Pressoirs,
- ✓ Rue du Bois de la Croix,
- ✓ Rue du Prieuré.

### **3.3.2 Orbé**

- ✓ Impasse de la Mare,
- ✓ Rue de la Boulangerie,
- ✓ Rue de la Gare,
- ✓ Rue de la Mare,
- ✓ Rue de la Sablonnière
- ✓ Rue du Clos Girard,
- ✓ Rue des Champs Porchers,
- ✓ Rue des Pâtureaux,
- ✓ Rue des Sablons,
- ✓ Rue du Pont de Lavaux,
- ✓ Rue Neuve,
- ✓ Rue Raymond Duplantier.

### **3.3.3 Louzy**

- ✓ Le Bouchet,
- ✓ Impasse de la Mairie,
- ✓ Impasse de l'Église,
- ✓ Impasse de Magé,
- ✓ Impasse des Paiseaux,
- ✓ Impasse des Prés Martin,
- ✓ Route de Saumur,
- ✓ Rue Daviau de Piolan,
- ✓ Rue de Launay,
- ✓ Rue du Pineau
- ✓ Rue de la Croix Etudier,
- ✓ Rue de la Fontaine Chaude,
- ✓ Rue de la Godarde,
- ✓ Rue de la Mairie,
- ✓ Rue de la Maissonnette,
- ✓ Rue de la Sablonnière,
- ✓ Rue de l'Église,
- ✓ Rue de Magé,
- ✓ Rue des Grands Ormeaux
- ✓ Rue des Paiseaux,
- ✓ Rue des Prés Martin,
- ✓ Rue des Terres Fortes,
- ✓ Rue du Stade.

### **3.3.4 Saint-Jean-de-Thouars**

- ✓ Tronçon de l'Hôtellerie Saint-Jean au poste de relevage,

### **3.3.5 Saint-Varent**

- ✓ Rue de Conquenuche

### **3.3.6 Sainte-Radegonde**

- ✓ Rue des Cutords,

### **3.3.7 Sainte-Verge**

- ✓ Tronçon de la station d'épuration

### **3.3.8 Thouars**

- ✓ Allée Pierre Loeul,
- ✓ Avenue Émile Zola
- ✓ Avenue Victor Hugo,
- ✓ Avenue Victor Leclerc,
- ✓ Boulevard Bergeon,
- ✓ Boulevard de Garambeau,
- ✓ Boulevard Hannut,
- ✓ Boulevard de la République,
- ✓ Boulevard des Capucins,
- ✓ Boulevard Jacques Ménard,
- ✓ Boulevard Jean Jaurès,
- ✓ Boulevard Pierre Curie,
- ✓ Boulevard Thiers,
- ✓ Boulevard Verdun,
- ✓ Impasse Alfred de Musset,
- ✓ Impasse André Direz,
- ✓ Impasse André Sauzède
- ✓ Impasse de Normandie,
- ✓ Impasse des Graines,
- ✓ Impasse Gambetta
- ✓ Impasse Jean Devaux,
- ✓ Impasse Marc Seguin
- ✓ Impasse Hector Berlioz,
- ✓ Impasse Pierre Sépard,
- ✓ Impasse Thiers,
- ✓ La Croix de Chambre – Les Coteaux,
- ✓ Place Belfort,
- ✓ Place Clément Ménard,
- ✓ Route de Puyravault,
- ✓ Rue Alsace Lorraine,
- ✓ Rue Anatole France,
- ✓ Rue Auguste Comte,
- ✓ Rue Beaumarchais,
- ✓ Rue Blanqui,
- ✓ Rue Bridier,
- ✓ Rue Camille Pelletan,
- ✓ Rue Carnot,
- ✓ Rue Condorcet,
- ✓ Rue Danton,
- ✓ Rue Denis Papin,
- ✓ Rue Denfert Rochereau
- ✓ Rue d'Anjou,
- ✓ Rue de Bonn,
- ✓ Rue de Bourgogne,
- ✓ Rue de Bretagne,
- ✓ Rue de Bruxelles,
- ✓ Rue de Londres,
- ✓ Rue de Lorraine,
- ✓ Rue de Normandie,
- ✓ Rue de Provence,
- ✓ Rue de Strasbourg,
- ✓ Rue de Touraine,
- ✓ Rue des Coteaux,
- ✓ Rue des Graines,
- ✓ Rue des Maligrettes,
- ✓ Rue du Poitou,
- ✓ Rue du Présencé,
- ✓ Rue du Soc,
- ✓ Rue de Bonn,
- ✓ Rue de Bruxelles,
- ✓ Rue de Lorraine,
- ✓ Rue de Londres,
- ✓ Rue de Normandie,
- ✓ Rue de Provence,
- ✓ Rue de Strasbourg,
- ✓ Rue de Touraine,
- ✓ Rue Diderot,
- ✓ Rue Eugène Flaman,
- ✓ Rue Ferrer,
- ✓ Rue Frédéric Chopin,
- ✓ Rue Gambetta,
- ✓ Rue Gaston Chéreau,
- ✓ Rue Georges Clémenceau,
- ✓ Rue Georges Sand,

### **Suite Thouars :**

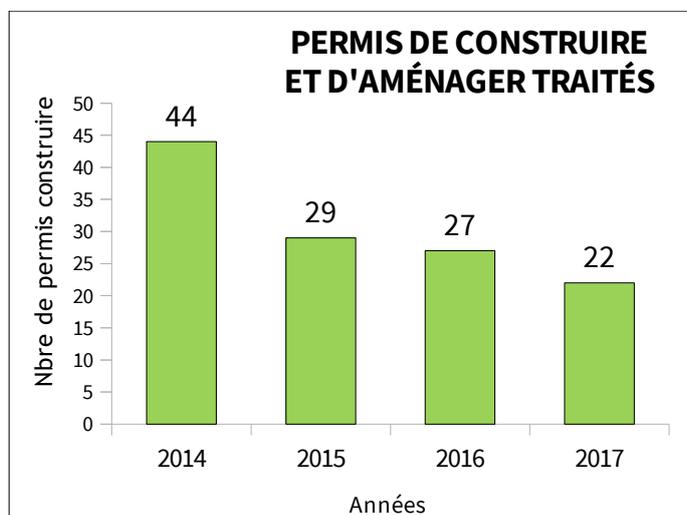
- ✓ Rue Gustave Flaubert,
- ✓ Rue Guy de Maupassant,
- ✓ Rue Jean Devaux,
- ✓ Rue Joachim du Bellay,
- ✓ Rue Jules Guesde,
- ✓ Rue Jules Michelet,
- ✓ Rue Jean Jaurès,
- ✓ Rue Henri Barbusse,
- ✓ Rue Henri Barthélémy,
- ✓ Rue Henri Dubois,
- ✓ Rue Ingres,
- ✓ Rue Lamartine,
- ✓ Rue Louis Blanc,
- ✓ Rue Louis Loucheur,
- ✓ Rue Marcel Morin,
- ✓ Rue Montesquieu,
- ✓ Rue Mozart,
- ✓ Rue Pierre Loti,
- ✓ Rue Porte de Paris,
- ✓ Rue Rabelais,
- ✓ Rue René Caillé,
- ✓ Rue René Soré,
- ✓ Rue Ricard,
- ✓ Rue Voltaire,
- ✓ Rue Waldeck Rousseau,
- ✓ Tronçon « Gamm Vert-Super U »

### **3.3.9 Vrères**

- ✓ Impasse des Terres Fortes,
- ✓ Rue de Chambon,
- ✓ Rue de la Mairie,
- ✓ Rue de la Praie,
- ✓ Rue de Varannes,
- ✓ Rue de Verdelle,
- ✓ Rue des Hauts Baudats,
- ✓ Rue des Prés Poiron,
- ✓ Rue des Vieilles Rondes,
- ✓ Rue du Clos Girard
- ✓ Rue du Four,
- ✓ Rue du Lavoir,
- ✓ Rue du Stade.

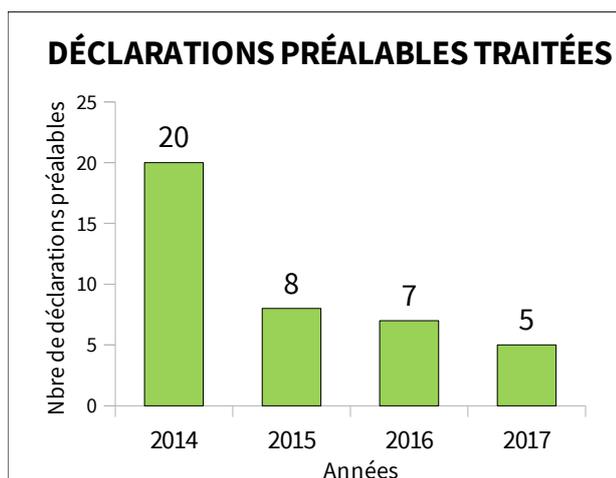
## **3.4) L'ANNEE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES**

### **3.4.1 Nombre de permis de construire et d'aménager traités**



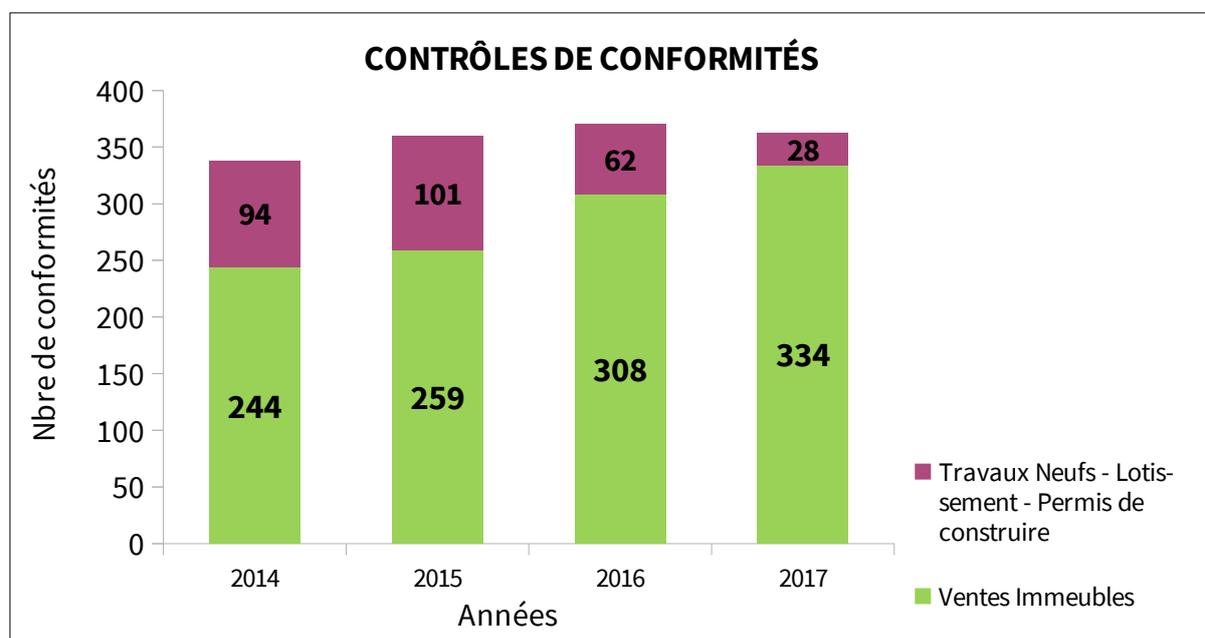
Il est constaté une baisse de réception des permis de construire au sein du service qui peut éventuellement s'expliquer par une diminution des constructions neuves hors permis d'aménager.

### 3.4.2 Nombre de déclarations préalables traitées



Les principales déclarations reçues en 2017 sont liées à des constructions de piscine.

### 3.4.3 Nombre de contrôles de conformités (raccordement)



Le nombre de contrôles de conformités liés aux ventes de d'immeubles (notaires + agences immobilières) est en constante augmentation.

Les contrôles liés à la réalisation de nouveaux réseaux et de la construction d'immeuble sont en diminution. Ceci s'explique notamment par le fait que la Communauté de Communes du Thouarsais ne crée plus d'extension de réseau.

### 3.4.4 Nombre de désobstructions réalisées sur les réseaux

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Argenton-l'Église	1	5	3	2
Brion-Près-Thouet		1	1	1
Cersay		1	1	
Coulonges-Thouarsais		1	1	
Louzy		1	1	
Mauzé-Thouarsais		2	1	1
Oiron				2
Saint-Jacques-de-Thouars			2	1
Saint-Jean-de-Thouars	1		1	2
Saint-Jouin-de-Marnes			1	1
Saint-Léger-de-Montbrun (Orbé)				1
Saint-Martin-de-Sanzay		1	1	
Saint-Varent				5
Sainte-Radegonde	1	3	4	2
Sainte-Verge				1
Taizé-Maulais				
Thouars	22	15	23	17
Total	24	22	40	36

## 3.5) TRAVAUX ET ÉTUDES

### 3.5.1 Études

- ✓ Poursuite de l'étude diagnostique des installations autonomes situées sur un zonage collectif non desservies par le réseau sur les communes d'Argenton-l'Église, Bouillé-Loretz, Cersay, Glénay, Saint-Varent, Luzay, Massais, Pierrefitte et Sainte-Gemme.
- ✓ Poursuite de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du poste de refoulement du Pâtis.
- ✓ Mise à jour du schéma directeur sur les communes d'Argenton-l'Église, Cersay, Bouillé-Saint-Paul et Bouillé-Loretz.

### 3.5.2 Travaux

- ✓ Fin de la mise en œuvre de la métrologie réseaux/supervision, avec l'installation d'équipements de mesure et de contrôle sur les infrastructures liés à l'assainissement. Cette opération permet de suivre à distance les différents sites et recueillir des données afin d'optimiser le fonctionnement du service.
- ✓ Réhabilitation de réseaux d'assainissement sur la commune de Mauzé-Thouarsais et de Louzy suite à des casses.

- ✓ Réhabilitation de la deuxième tranche de l'ovoïde sur les Rues de la Quintinie, Horace Vernet et Franklin.



*Avant*



*Après*

### **3.6) PROJETS TRAVAUX ET ETUDES PREVUS EN 2018**

En 2018, la Communauté de Communes engagera différentes opérations visant à optimiser le Service Assainissement.

#### **3.6.1 Études**

- ✓ Restitution de l'étude diagnostique à la parcelle du secteur de l'Argentonnais et du Saint-Varentais avec une perspective de juxtaposition pour 2019 de ces résultats avec ceux des études réalisées en 2008 et 2012 sur le reste du territoire intercommunal, pour une redéfinition des zonages de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- ✓ Lancement de la réflexion sur la réhabilitation du bassin tampon de Crevant et de la station d'épuration de Sainte-Verge.

#### **3.6.2 Travaux**

- ✓ Démarrage des travaux des postes de refoulement du Pâtis et poursuite du projet de réhabilitation du poste de refoulement du Bac,
- ✓ Réalisation d'investissements pour réhabiliter les réseaux. Sont concernés, la mise en séparatif du réseau sur la commune d'Argenton-l'Église, la réhabilitation du réseau de la ZA du Grand Rosé, ainsi que la remise en état des réseaux dégradés par le gaz hydrogène sulfuré indiqués dans le Schéma Directeur de l'ancien périmètre du Thouarsais.

## 4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

### ➤ Taux desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

	Zonage collectif			taux de desserte
	A	B	A+B=C	
	nbr d'habitations desservies	nbr d'habitations non desservies	Total habitations potentielles	
<b>Step existantes</b>				
agglo step ste verge	8103	152	8255	98,16%
agglo step oiron	321	4	325	98,77%
agglo step orbé	180	1	181	99,45%
agglo step ligaine	150	11	161	93,17%
Fontenay	77	1	78	98,72%
Praillon Maranzais	61	41	102	59,80%
Pas-de-Jeu	157	1	158	99,37%
Brion-Près-Thouet	309	0	309	100,00%
Saint-Martin-de-Sanzay	82	202	284	28,87%
Saint-Martin-de-Mâcon	71	43	114	62,28%
Brie	102	1	103	99,03%
Vrères	115	20	135	85,19%
Argenton l'Église	269	136	405	66,42%
Bouillé-Loretz	168	111	279	60,22%
Bouillé-Saint-Paul	14	4	18	77,78%
Cersay	112	37	149	75,17%
Saint-Pierre-à-Champ	41	9	50	82,00%
Coulonges-Thouarsais	41	98	139	29,50%
Saint-Varent	509	214	723	70,40%
Luché-Thouarsais	28			
Marnes	165	0	165	100,00%
Saint-Jouin-de-Marnes	331	0	331	100,00%
Massais	33	74	107	44,59%
<b>sous total</b>	<b>11439</b>	<b>1160</b>	<b>12571</b>	<b>91,00%</b>

<b>autres agglomérations</b>				
Puyravault-Cotiaude	0	47	47	0,00%
soulbrois	0	117	117	0,00%
maulais rive gauche	0	56	56	0,00%
Auboué	0	42	42	0,00%
Meulle	0	18	18	0,00%
Tillé	0	31	31	0,00%
Saint-Cyr-la Lande	0	111	111	0,00%
Tourtenay	0	57	57	0,00%
Glénay	0	114	114	0,00%
Luzay	0	57	57	0,00%
Pierrefitte	0	99	99	0,00%
Saint-Gemme	0	44	44	0,00%
Saint-Généroux	0	0	0	0,00%
<b>sous total</b>	<b>0</b>	<b>793</b>	<b>793</b>	<b>0,00%</b>

<b>total général</b>	<b>11439</b>	<b>1953</b>	<b>13364</b>	<b>85,60%</b>
----------------------	--------------	-------------	--------------	---------------

La ligne « grisée » est la commune où le service assainissement n'a pas en sa possession le zonage d'assainissement.

➤ **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers**

- Liste des demandes d'indemnités déposées avec date d'ouverture du dossier, nature du sinistre, nature du sinistre et cause présumée du sinistre : 0 sinistre
- Nombre d'habitations desservies : 13287
- Indice : nombre de demandes d'indemnités/nombre d'habitants desservis x 1 000 : 0

➤ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (sur les 5 dernières années)**

- Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N = **953 ml** (Réhabilitation ovoïde – Thouars -2<sup>ème</sup> tranche : 785 ml + Rue du Bois Baudron – Mauzé-Thouarsais – 1<sup>ère</sup> tranche : 140 ml + Rue du Pineau – Louzy : 28 ml)
- Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-1 = **175 ml** (Réhabilitation Rue Jean Devaux – Thouars)
- Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-2 = **625 ml** (Réhabilitation Rue du Tumulus – Thouars : 125 ml + Réhabilitation ovoïde réseau unitaire 1<sup>ère</sup> tranche – Rue Danton – Thouars : 500 ml)
- Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-3 = **1338 ml** (Réhabilitation Doret/Missé – 2<sup>ème</sup> tranche : 490 ml + Les Pâtis : 825 ml + Rue Molière – Thouars 2<sup>ème</sup> tranche : 23 ml)
- Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-4 = **345 ml** (Réhabilitation Doret/Missé – 1<sup>ère</sup> tranche : 270 ml + Rue Molière – Thouars – 1<sup>ère</sup> tranche : 75 ml)

A : Moyenne annuelle : 687,20 ml

B : Linéaire total de réseau (gravitaire + refoulement) : 281 834 ml

**Taux de renouvellement : A/B = 0,24 %**

En 2016, le taux de renouvellement était de 0,17 %. Le Service Assainissement engage depuis plusieurs années la réhabilitation des réseaux existants plutôt que d'en créer des nouveaux.

Pour mémoire, il est souhaitable de prévoir un taux de renouvellement de 1,5 à 2% pour garantir la pérennité du patrimoine (soit 2,8 à 4 km/an).

➤ **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau**

- Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions par an : 18
- Linéaire de réseau (gravitaire + refoulement) : 281 834 mètres

soit un indice de 6,30 pour 100 km.

➤ **Conformité de la collecte des effluents**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station), s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système

STEP	Type station	Capacité (EH)	Année de mise en service	Charge moyenne 2017 (kg DBO5/j)	Conformité exercice 2017 0 ou 100 %
Argenton-l'Église	BA	1 167	1976	15,30	100 %
Bouillé-Saint-Paul	LAG	190	2011	2,86	100 %
Bouillé-Loretz	LB	1 167	1984	14,40	100 %
Brie	DB	250	2013	-	100 %
Brion-Près-Thouet	BA	1 000	1998	26,60	100 %
Cersay	BA	583	1975	12,50	100 %
Coulonges-Thouarsais	BA	150	1974	5,03	100 %
Fontenay	DB	200	2010	-	100 %
Ligaine	FPR	400	2006	-	100 %
Luché-Thouarsais	FPR	300	2010	-	100 %
Marnes	FPR	350	2008	10,40	100 %
Massais	FPR	180	2016	1,35	100 %
Oiron	BA	815	1989	31,50	100 %
Orbé	FPR	700	2005	25,60	100 %
Pas-de-Jeu	FPR	450	2005	-	100 %
Praillon-Maranzais	DB	250	2011	-	100 %
Saint-Jouin-de-Marnes	FPR	500	2008	34,50	100 %
Saint-Martin-de-Mâcon	FPR	180	2010	-	100 %
Saint-Martin-de-Sanzay	LAG	600	2007	16,00	100 %
Saint-Pierre-à-Champ	LAG	198	1986	-	100 %
Saint-Varent	BA	2 500	2001	54,90	100 %
Sainte-Verge	BA	35 000	1990	1 034,00	100 %
Vrères	FPR	420	2013	12,00	100 %

➤ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX</b> (15 points)			
VP.250 -Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 -Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 -Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	16
VP.253 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80 %	
VP.254 -Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.255 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80 %	10

<b>PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	-	-
VP.257 -Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 -Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 -Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 -Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 -Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	-	<b>81</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### ➤ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation**

Nom de la station : **Sainte Verge**

Quantité de boues évacuées : 471 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 471 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Oiron**

Quantité de boues évacuées : 9 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 9 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Brion-Près-Thouet**

Quantité de boues évacuées : 6 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 6 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Saint-Varent**

Quantité de boues évacuées : 14 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 14 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Argenton-l'Église**  
Quantité de boues évacuées : 6 TMS  
Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 6 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Bouillé-Loretz**  
Quantité de boues évacuées : 8,8 TMS  
Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 8,8 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Cersay**  
Quantité de boues évacuées : 2,6 TMS  
Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 2,6 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Coulonges-Thouarsais**  
Quantité de boues évacuées : 0,2 TMS  
Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0,2 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Fontenay**  
Quantité de boues évacuées : 0 TMS  
Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Brie**  
Quantité de boues évacuées : 0 TMS  
Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Prailon**  
Quantité de boues évacuées : 0 TMS  
Filière d'évacuation : valorisation agricole  
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS  
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

A l'échelle du service, le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de **100 %**.

Pas d'évacuation pour les stations d'Orbé, Marnes, Luché-Thouarsais, Ligaine, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Saint-Pierre à Champ, Saint-Jouin-de-Marnes, Vrères, Massais et Bouillé-Saint-Paul.

Seules les stations de St-Varent et de Coulonges-Thouarsais stockent leurs boues sur place.

➤ **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau**

L'indicateur est calculé pour chaque station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH.

**STEP STE VERGE**

Nombre de bilans 24h réalisés : 53 sur le paramètres DCO et 35 sur le paramètre DBO5

Données hebdomadaires autosurveillance interne : 53

Nombre de bilan avec dépassement sur charge en entrée : 1 en DCO, 1 en MES, 0 en NTK

Nombre de bilans utilisable pour l'indice : 52

Non conformité en rendement par bilan 24 h :

- x **DCO : 0**
- x **DBO 5 : 0**
- x **MES : 0**
- x **NGL : 0.**
- x **Pt : 0.**

**Bilans conformes aux objectifs de rejet : 100 %**

**STEP SAINT-VARENT**

Nombre de Bilan 24h : 11

Données hebdomadaires autosurveillance interne : 11

Nombre de bilan avec dépassement en entrée : 0

Nombre de bilan utilisable pour l'indice : 11

**Bilans conformes aux objectifs de rejet : 100 %**

➤ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**

**INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES**

Année 2017 - SYSTEME ASSAINISSEMENT STATIONS D'ÉPURATION : Sainte-Verge, Orbé, Ligaine, Fontenay, Prailon, Brion-Près-Thouet, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Sanzay, Saint-Martin-de-Mâcon, Oiron, Argenton-l'Église, Bouillé-Loretz, Brie, Coulonges-Thouarsais, Les Adillons, Marnes, Saint-Jouin-de-Marnes, Saint-Varent, Val-en-Vignes

	Libellé	Points	OUI	NON	SOUS TOTAL
<b>A</b>	<b>Éléments communs à tous les types de réseaux</b>				
	☞ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, ...)	20	X		20
	☞ Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	X		10
	☞ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	X		20
	☞ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	X		30
	☞ Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	X		10
	☞ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	X		10
<b>B</b>	<b>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>				
	☞ Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	X		10
<b>C</b>	<b>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>				
	☞ Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	X		10
	<b>INDICE</b>				120 / 120